

PORTRAIT SOCIAL DU 10^E ARRONDISSEMENT



Janvier 2023

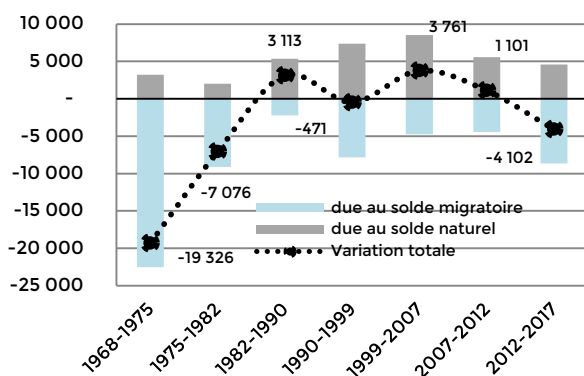
Synthèse

Avec un peu moins de 90 400 habitant-e-s en 2017, le 10^e connu une **baisse notable de sa population ces dernières années** (- 0,9 %/an en moyenne depuis 2012), à un rythme plus soutenu que la moyenne parisienne (- 0,6 %/an en moyenne sur la même période). En dépit de cette diminution, **il reste l'un des arrondissements les plus denses de la capitale, abritant près de 31 300 habitant-e-s/km².**

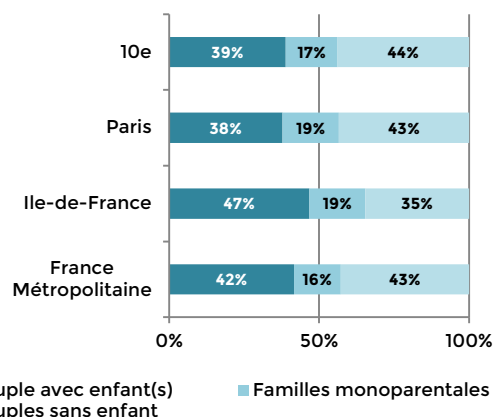
Le 10^e se distingue par la **jeunesse de sa population : les personnes âgées de 25 ans à 49 ans y sont notamment surreprésentées**, comptant pour 46 % de l'ensemble des habitant-e-s de l'arrondissement (+ 7 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale). Comme Paris, l'arrondissement est toutefois marqué par un **vieillesse démographique** qui se manifeste par une **légère augmentation de la part de séniors de 60 ans ou plus** sur les 5 dernières années du recensement (16 % de la population du 10^e en 2017, + 1 point de pourcentage par rapport à 2012).

Par ailleurs, la répartition par type de ménages du 10^e est quasi similaire à celle de la capitale, **les personnes seules représentant un peu plus de la moitié d'entre eux et les couples sans enfant comptant pour 44 % des familles¹**. À noter que les couples sans enfant voient leur effectif progresser depuis 2012 (+ 1,8 % an en moyenne entre 2012 et 2017), à l'inverse **du nombre de couples avec enfant(s), qui connaît une forte baisse** (- 1,4 %/an sur la même période).

Graphique 1 • Variation du nombre d'habitant-e-s du 10^e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire.



Graphique 2 • Répartition des familles selon leur type en 2017.

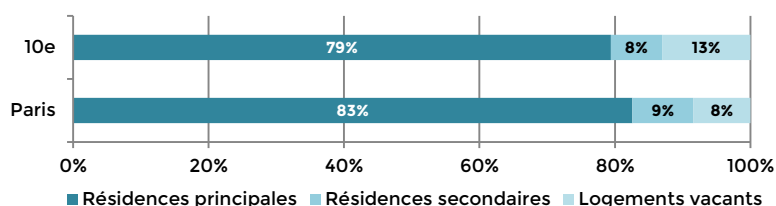


Source : Insee RP 2012 et 2017.

Le parc immobilier du 10^e se caractérise par un **nombre important de studios, qui constituent plus d'un quart de l'ensemble des résidences principales** (+ 3 points de pourcentage par rapport à Paris), ainsi qu'une **forte rotation de ses habitant-e-s**. En lien avec l'ancienneté des bâtiments, **la proportion de logements inconfortables est par ailleurs plus élevée qu'à Paris** (respectivement à 8,6 % et 7,4 %). En revanche, **le taux de suroccupation des résidences principales est quasi équivalent dans le 10^e et au sein de la capitale**, aux alentours de 12 % - le phénomène concernant essentiellement la moitié nord-est de l'arrondissement. **Les logements sociaux, peu nombreux** (12 % des résidences principales selon l'Insee en 2017, contre 18 % en moyenne à Paris), sont principalement localisés dans **le QPV Grand Belleville et le QVA de la Grange aux Belles**, ainsi qu'à proximité de **la Gare du Nord et de la Gare de l'Est**. L'arrondissement est enfin marqué par une **vacance importante de son parc immobilier** (13 %) sur quasi l'ensemble de son territoire.

Graphique 3 • Répartition des logements selon leur statut d'occupation en 2017.

Source : Insee RP 2017.

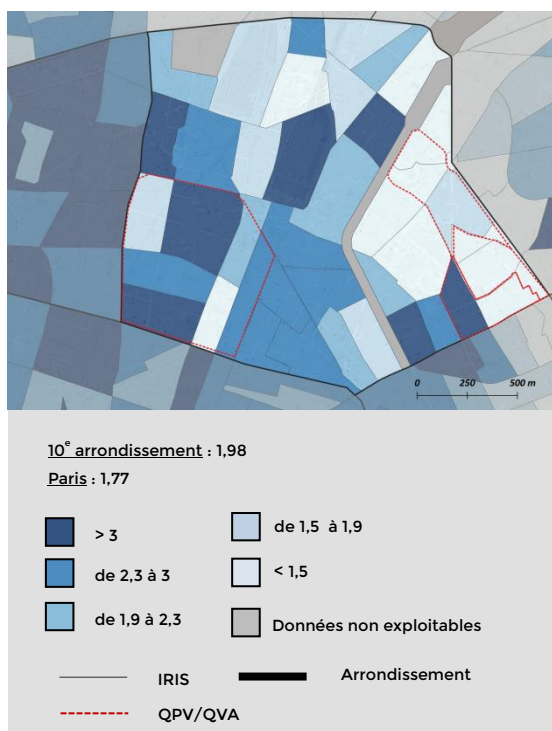


¹ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

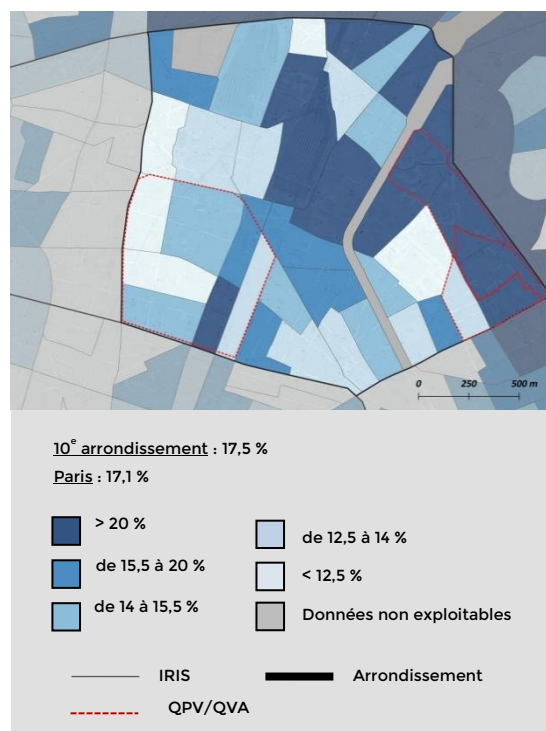
Dans son ensemble, l'arrondissement est marqué par un revenu médian situé un peu en-deçà de la médiane parisienne (26 370 € annuels disponibles par UC en 2017 dans le 10^e, contre 27 400 € à Paris), une légère surreprésentation de foyers vivant sous le seuil de pauvreté (17,4 % des ménages dans le 10^e, contre 15 % à Paris) et un recours un peu plus important à l'offre sociale. **Les séniors en particulier semblent davantage exposés à la précarité qu'ailleurs** : le taux de pauvreté des personnes âgées fait ainsi partie des plus élevés de la capitale (15 % des 75 ans et plus dans le 10^e, contre 10 % à Paris) et celles-ci sont un peu plus nombreuses à bénéficier de l'APA et du minimum vieillesse.

Les indicateurs relatifs au niveau de vie des ménages sont toutefois hétérogènes à l'échelle infra-territoriale : on observe en effet **une nette séparation** entre d'une part **l'est de la diagonale qui s'étend le long du canal Saint-Martin jusqu'à la Place de la Chapelle, qui affiche plusieurs signes de fragilité économique** (chômage élevé, faible niveau de diplôme et forte proportion de familles nombreuses et monoparentales) et où sont situés les **le QPV Grand Belleville et le QVA de la Grange aux Belles** ; et de l'autre, **l'ouest de cette diagonale qui accueille davantage de cadres et où les revenus des ménages sont plus élevés**. Exception notable : l'îlot situé à proximité de la Porte de Saint Denis dans le QVA des Portes Ouest est lui aussi sujet à une forte précarité.

Carte 1 · Nombre de cadres pour 1 employé-e ou ouvrier-e par IRIS en 2017



Carte 2 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'évolution sur les cinq dernières années fait état d'une amélioration de plusieurs indicateurs de précarité : en lien avec l'augmentation du nombre de cadres, **le niveau de vie médian des ménages de l'arrondissement a par exemple progressé de + 11 % entre 2012 et 2017** dans le 10^e (contre + 7 % à Paris sur la même période) et dans le même temps, **la part de ménages pauvres a connu une baisse de - 1,6 point** (contre - 1 point à Paris). Ces évolutions traduisent un **phénomène de gentrification à l'œuvre** au sein de l'arrondissement.

À noter que la plupart de ces données s'inscrivent dans un contexte de pré-crise sanitaire, dont l'impact ne peut pas être évalué avec les données constitutives des portraits d'arrondissement - en particulier sur la démographie parisienne. Elles permettent toutefois d'appréhender et de comprendre les tendances de long-terme socioéconomiques et démographiques des différents arrondissements de la capitale. Les travaux de l'Observatoire des impacts sociaux de la crise, démarche d'observation sociale partagée et partenariale portée depuis 2021 par la Ville de Paris, la Caf de Paris, le Samusocial de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur), offrent des analyses complémentaires à partir de données plus récentes et de sources plus diverses (notes de conjonctures consultables sur [le site de l'Apur](#)).

Préambule méthodologique

Les Portraits sociaux d'arrondissement sont une publication de l'Observatoire social de la Direction des Solidarités de la Ville de Paris. L'objectif de ces Portraits est de fournir aux Espaces Parisiens des Solidarités, aux mairies d'arrondissement, ainsi qu'à leur tissu associatif, entreprises et citoyens, des clés de lecture sur la situation sociale de leur territoire *via* la diffusion et l'analyse d'indicateurs variés. Lorsque les données le permettent, ces indicateurs sont étudiés à l'échelle des quartiers et des IRIS de l'arrondissement (*voir encadré 1*).

Encadré 1 • Les IRIS et quartiers d'arrondissement

L'Insee a développé un découpage du territoire français en mailles de taille relativement homogène, de 2 000 habitant-e-s en moyenne. Elles sont appelées IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique) et constituent la brique de base en matière de diffusion de données infra-communales. Un TRIRIS est une zone composée de plusieurs IRIS (généralement trois).

Les quartiers d'arrondissements auxquels les Portraits font référence sont ceux des Conseils de quartiers².

Les Portraits sont organisés autour de 6 grandes thématiques, qui constituent chacune une partie pouvant être consultée indépendamment :

- Démographie et famille
- Logement
- Emploi, précarité et insertion
- Personnes âgées
- Personnes en situation de handicap
- Prévention et protection de l'enfance.

Les données mobilisées sont multiples : recensement de population de l'Insee (RP), données de la Caf, de Pôle Emploi, du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, etc.. Pour chaque indicateur, les différentes sources sont précisées. Il est à noter que les données de la statistique publique en général, et du recensement de la population en particulier, sont produites avec un décalage de plusieurs années par rapport à l'année de collecte, correspondant au temps nécessaire au retraitement et à la fiabilisation de la donnée (*voir encadré 2*). Toutefois, cette temporalité n'entame pas la pertinence de l'observation menée dans ces diagnostics car l'analyse et la compréhension des indicateurs d'un territoire proviennent de leur comparaison dans le temps et dans l'espace. Les évolutions statistiques s'observent à travers des tendances de fond, qui mettent en général plusieurs années à se dessiner.

À travers l'analyse des chiffres mobilisés dans les portraits, l'objectif de cette publication est donc d'identifier les spécificités de chaque arrondissement d'un point de vue territorial (par comparaison avec les moyennes parisienne, nationale, mais aussi celles des autres arrondissements), et temporel (en décrivant les évolutions constatées depuis les précédentes années étudiées).

Encadré 2 • Le recensement de population de l'Insee

Depuis 2004, le recensement de la population s'appuie sur une collecte de données répartie sur cinq années. Il est millésimé à la date du milieu de la période de collecte (dite année « médiane »).

Pour les communes de moins de 10 000 habitants, la collecte est exhaustive et a lieu tous les cinq ans : les communes sont réparties en cinq groupes et un groupe est recensé chaque année. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, la collecte est organisée chaque année sur un échantillon de logements tiré dans le répertoire d'immeubles localisés, lequel est tenu à jour en continu : ainsi, 8 % des logements de Paris sont recensés annuellement, soit 40 % au total en 5 ans.

En raison du temps de traitement que nécessite l'exploitation de toutes les données utilisées dans les Portraits et par soucis de comparabilité entre les arrondissements, il a été décidé de mobiliser le recensement de population 2017 pour tous les territoires. Celui-ci est le résultat des collectes qui s'étalent de 2015 à 2019. S'il ne s'agit pas du millésime le plus récent diffusé par l'Insee, il ne précède que de deux années le dernier recensement exploitable à l'échelle des IRIS, qui date de 2019. Nous avons estimé que cette différence n'altérerait pas notre analyse, d'autant que les évolutions sur cette période pré-crise sanitaire pourraient être moins marquées que celles qui ont suivies cette dernière.

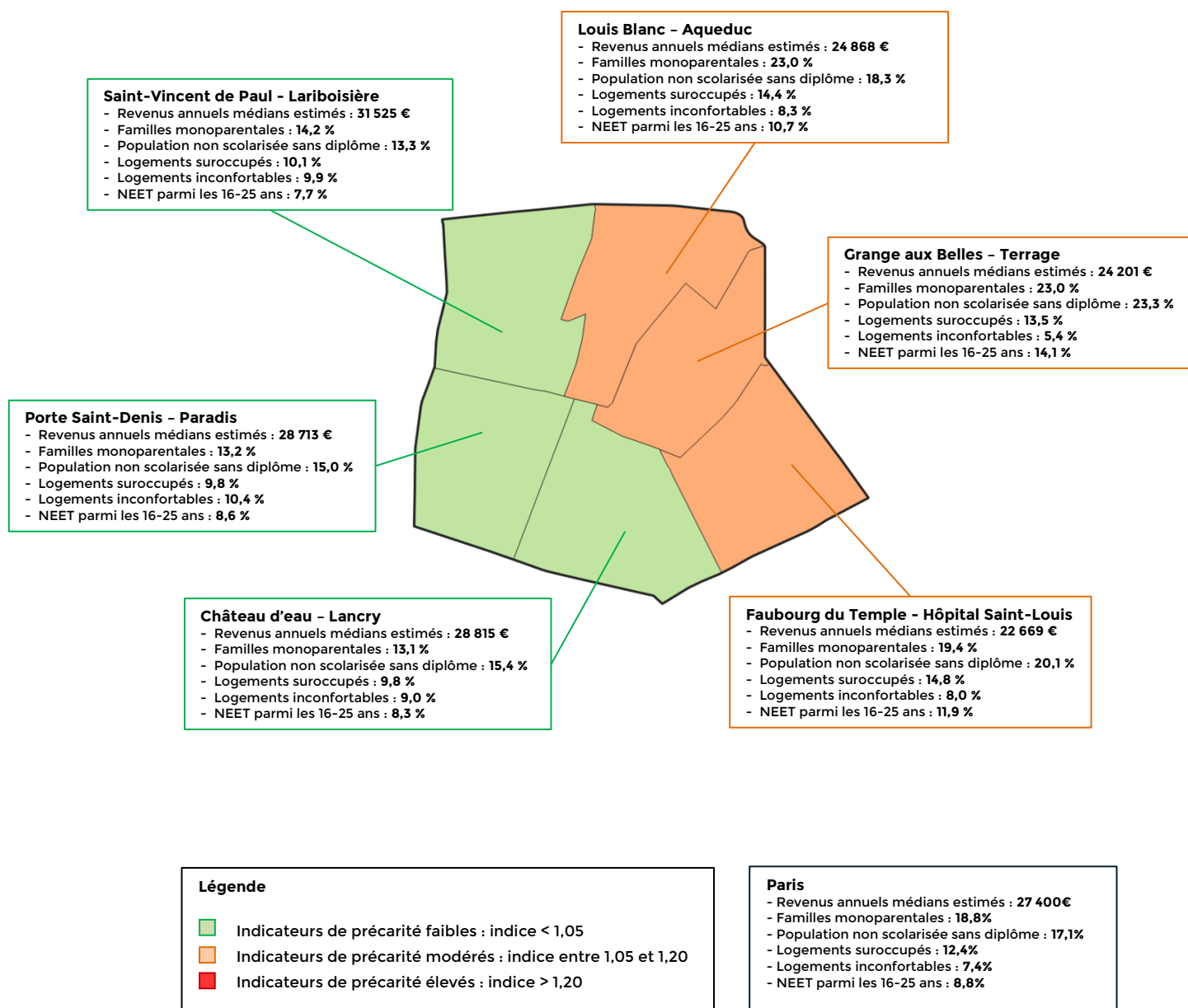
À noter enfin qu'en raison de la méthodologie de collecte, les recensements de population ne peuvent être comparés entre eux que si cinq ans (minimum) les séparent. Aussi dans les Portraits, les données de 2017 sont comparées à celles de 2012.

² Consultez [le site de la Ville de Paris](#) pour en savoir plus sur les Conseils de quartier.

Les millésimes des sources varient d'un indicateur à l'autre - de 2017 pour le recensement de population (*voir encadré 2*) à 2020 pour certaines données de la Caf. Au-delà de cette datation, l'Observatoire social s'attache à décrire les évolutions récentes que connaissent les indicateurs sociodémographiques de l'arrondissement, afin de mieux anticiper leur trajectoire.

Enfin, notons que l'analyse de certains indicateurs - en particulier les niveaux de recours aux différentes aides sociales facultatives de la Ville de Paris - appelle à une certaine prudence : en effet, leurs évolutions et les spécificités de certains arrondissements ne reflètent pas uniquement les besoins sociaux des habitant·e·s d'un territoire mais peuvent aussi s'expliquer par les logiques organisationnelles de la prise en charge (évolution du nombre de professionnel·le·s dans les services, changement de certaines conditions d'attribution, etc.).

Typologie sociale des quartiers du 10^e arrondissement



L'indice composite de typologie sociale permet d'identifier les quartiers dans lesquels les ménages cumulent des indicateurs de précarité économique et sociale en 2017. Il est construit à partir des six indicateurs suivants :

- Le niveau de vie médian des ménages
- La part de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles
- La part des personnes de plus de 15 ans sans diplôme
- La proportion de résidences principales en suroccupation
- La part de résidences principales inconfortables (sans salle de bain ni douche)
- La proportion de jeunes NEET (ni en emploi, ni en études, ni en formation) parmi les 16-25 ans

La valeur de référence de l'indice est obtenue à partir des 6 indicateurs de la capitale et vaut 1. Chaque quartier est ensuite comparé à cette référence : plus la valeur de l'indice excède 1, plus le quartier est confronté à une précarité sociale et économique importante ; à l'inverse, plus la valeur de l'indice se rapproche de 0, plus le quartier est préservé de cette précarité. Sur l'ensemble du territoire parisien, les indices de chaque quartier varie de 0,65 à 1,91.

Chiffres clés

Thématique	Indicateurs	10 ^e		Paris	
		Effectif	Part	Effectif	Part
Démographie	Population (2017)	90 372		2 187 526	
	0-17 ans (2017)	15 785	17 %	363 127	17 %
	60-74 ans (2017)	10 341	11 %	310 118	14 %
	75 ans et plus (2017)	4 400	5 %	170 331	8 %
	Évolution de la population (2012-2017)	- 4 102	- 0,9 %/an	- 55 095	- 0,5 %/an
	Population de nationalité étrangère (2017)	14 375	16 %	314 314	14 %
	Densité de population (2017)	31 271 hab/km ²		25 247 hab/km ²	
Ménages Familles Logement	Taille moyenne des ménages	1,88		1,88	
	75 ans et plus vivant seuls (2017)	2 213	53 %	82 920	51 %
	Familles monoparentales (2017)	3 640	17 % (des familles)	96 618	19 % (des familles)
	Familles nombreuses (2017)	1 757	8 % (des familles)	42 808	8 % (des familles)
	Résidences principales locatives HLM (2017)	5 494	12 %	204 113	18 %
	Résidences principales suroccupées (2017)	5 743	12 %	141 100	12 %
	Résidences principales inconfortables (2017)	4 073	9 %	84 257	7 %
Revenus et pauvreté	Revenu annuel médian disponible par UC (2017)	26 370 €		27 400 €	
	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (2017)	17 %		15 %	
	Allocataires Caf dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations sociales (2019)	4 578	25 %	104 614	24 %
	Personnes en situation de rue décomptées lors de la Nuit de la Solidarité (2023)	213		3 015	
Catégories socio- professionnelles	Ouvrier-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	3 580	7 %	80 965	7 %
	Employé-e-s parmi les actif-ve-s (2017)	9 491	17 %	230 957	19 %
	Cadres et professions intellectuelles supérieures parmi les actif-ve-s (2017)	25 842	48 %	551 898	46 %
	Population de 15 ans et plus, non scolarisée non diplômée (2017)	11 631	18 %	271 571	17 %
Emploi et chômage	Population au chômage parmi les 15-64 ans actifs (2017)	6 832	13 %	140 723	12 %
	Personnes en demande d'emploi en fin de mois, en catégorie A,B et C (31/12/19)	10 449		198 117	
	Salarié-e-s en contrats précaires (2017)	6 601	17 %	145 838	16 %
	NEET parmi les 16-25 ans (2017)	1 193	10 %	27 944	9 %
Recours à l'offre sociale	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (31/12/2019)	2 819		62 927	
	Population couverte par le RSA (31/12/2016)	4 955	5 %	101 892	5 %
	Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement Caf (31/12/2019)	9 323		232 866	
	Population couverte par une aide au logement Caf (31/12/2016)	16 006	18 %	385 686	18 %
	Bénéficiaires de l'AAEH parmi les moins de 20 ans (2019)	399	23 %	10 169	24 %
	Bénéficiaires de l'AAH parmi les 20-64 ans (2019)	1 228	20 %	31 178	22 %
	Bénéficiaires de l'APA domicile parmi les 60 ans et plus (31/12/2019)	471	3 %	18 253	4 %
	Mineur-e-s bénéficiant de mesures éducatives en milieu ouvert* (2019)	219	14 %	3 956	11 %
	Mineur-e-s confié-e-s à l'ASE* (2019)	108	7 %	2 106	6 %

* hors MNA et situations non parisiennes

Sommaire

■	Démographie et familles	11
	Population du 10^e	11
	Le nombre d'habitant·e·s est en baisse depuis 2012	11
	La population de l'arrondissement est globalement plus jeune qu'à Paris	11
	Le 10 ^e enregistre l'une des densités les plus fortes de la capitale	12
	Les personnes de nationalité étrangère sont surreprésentées	13
	Ménages et familles	13
	Comme à Paris, plus de la moitié des ménages sont composés d'une seule personne	13
	Le nombre de couples sans enfant connaît une hausse importante depuis 2012.....	14
	Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont davantage représentées au nord et à l'est du 10 ^e	14
	Parmi les moins de 25 ans, les adolescent·e·s et les jeunes majeur·e·s sont particulièrement surreprésenté·e·s	15
	Parmi les personnes isolées, 6 sur 10 sont âgées de 25 à 54 ans	16
	Le recours aux prestations de la Caf est hétérogène selon le type de ménage.....	16
■	Logements	17
	Structure du parc de logements	17
	Les résidences secondaires constituent moins de 1 logement sur 10, un part en hausse mais plus faible que celle enregistrée à Paris.....	17
	Le taux de vacance est élevé sur l'ensemble du territoire et l'est plus particulièrement au sud et à l'ouest de l'arrondissement	17
	Résidences principales	18
	Le parc de logements se caractérise par une rotation légèrement plus forte de ses habitant·e·s	18
	Le nombre moyen de pièces par personne, à 1,31, est relativement faible, notamment à l'est du territoire.....	18
	La suroccupation des résidences principales, équivalente dans le 10 ^e et à Paris, est surtout localisée à l'est de l'arrondissement	19
	La proportion de résidences inconfortables est plus élevée qu'à Paris, en lien avec l'ancienneté des bâtiments.....	20
	Le 10 ^e accueille essentiellement des propriétaires et des locataires du parc privé	20
	Parc de logements sociaux	21
	Le 10 ^e est assez peu doté en logements sociaux	21
	Le parc social, à 80 % en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes.....	21
	Les prix au m ² sont un peu plus élevés qu'au sein de la capitale	22
	Aides au logement et prévention des expulsions	22
	Comme à Paris, 1 habitant·e·s sur 20 a recours aux aides au logement de la Caf	22
	Le Fonds de solidarité pour le logement et les aides facultatives de la Ville de Paris sont plébiscités dans des proportions proches dans le 10 ^e et à Paris	23

■	Emploi, insertion et précarité	25
	Catégories socioprofessionnelles et revenus	25
	Comme à Paris, les cadres et professions intellectuelles supérieures comptent pour près de la moitié des actif·ve·s.....	25
	Le niveau de vie médian des ménages du 10 ^e , très légèrement en-deçà de celui des ménages parisiens, est plus faible à l'est de l'arrondissement.....	25
	Le taux de pauvreté est un peu plus important qu'à Paris	26
	Activité, emploi et chômage	27
	À l'image de la population parisienne, celle du 10 ^e est fortement diplômée, exceptée dans les quartiers de la politique de la ville	27
	L'emploi précaire, en diminution ces 5 dernières années, se situe dans la moyenne de la capitale	27
	Le taux chômage est plus élevé qu'à Paris, notamment à l'est de l'arrondissement, et touche davantage les femmes.....	28
	Les personnes inscrites à Pôle Emploi sont en moyenne plus diplômées mais aussi plus souvent en « chômage de très longue durée ».....	29
	Recours aux prestations et aides sociales	30
	La part d'individus couverts par le RSA est un peu plus élevée qu'au sein de la capitale	30
	Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires.....	30
	La dépendance aux prestations sociales est un peu plus forte qu'à Paris.....	31
	Focus sur l'activité et la précarité des jeunes	32
	Les trajectoires scolaires des jeunes du 10 ^e sont proches de celles de l'ensemble des jeunes Parisien·ne·s	32
	Le 10 ^e compte proportionnellement davantage de jeunes NEET que Paris.....	32
	Cartographie de la grande exclusion	33
	Lors de la Nuit de la Solidarité 2023, 213 personnes sans-abri ont été décomptées dans l'arrondissement.....	33
	Le 10 ^e accueille 850 personnes hébergées dans des hôtels conventionnés et dispose de 931 places en centre d'hébergement régulées par le SIAO.....	34
■	Personnes âgées	36
	Démographie et mobilité	36
	Comme à Paris, l'arrondissement est marqué par le vieillissement de sa population	36
	Les séniors du 10 ^e qui quittent la capitale le font moins pour entrer en établissement	36
	Précarité et logement	37
	Le niveau de vie des séniors est faible, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville	37
	La part de personnes âgées locataires d'un logement social est moins élevée qu'à Paris.....	37
	Le 10 ^e enregistre un recours important au minimum vieillesse.....	38
	Isolement et perte d'autonomie	38
	Plus de la moitié des personnes âgées vivent seules.....	38
	La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est un peu plus importante qu'à Paris .	39

Le nombre de bénéficiaire de l'APA est en forte baisse depuis 2016	39
Indice composite de vulnérabilité des séniors	40
Cartographie de l'offre destinée aux séniors.....	41
■ Personnes en situation de handicap.....	42
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AAEH	42
Les enfants en situation de handicap sont représenté-e-s dans des proportions similaires à celles de la capitale.....	42
Le profil des enfants bénéficiaires de l'AAEH dans le 10 ^e est semblable à celui de l'ensemble des bénéficiaires parisien-ne-s	42
Il existe de fortes inégalités de revenus au sein des familles allocataires.....	43
Celles-ci sont plus nombreuses à percevoir des allocations logement de la Caf	43
Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH.....	44
La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 10 ^e est stable depuis 2017 et proche de celle de la capitale.....	44
Les personnes bénéficiant de l'AAH dans le 10 ^e sont légèrement plus âgées qu'à Paris	44
Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté.....	45
Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap	45
La proportion de bénéficiaires de la PCH est quasi équivalente dans le 10 ^e et à Paris.....	45
L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public ayant davantage un ou plusieurs enfant(s) à charge	45
Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 10 ^e est plus élevé que celui de la capitale.....	46
Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap	47
Le 10 ^e abrite un foyer d'accueil médicalisé.....	47
... et plusieurs établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap.....	48
■ Prévention et protection de l'enfance	49
Prévention spécialisée et service social scolaire	49
Le territoire est couvert en quasi-totalité par la prévention spécialisée	49
Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 474 enfants ont été accompagné-e-s par un service social scolaire.....	49
La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire	50
Plus de 200 mineur-e-s ont fait l'objet d'une information préoccupante en 2021.....	50
Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires.....	50
Les jeunes du 10 ^e bénéficient proportionnellement un peu plus souvent d'actions éducatives	50
La part de mineur-e-s concerné-e-s par une mesure de placement dans le 10 ^e est proche de celle de la capitale	51
Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance.....	52
■ Glossaire	53
■ Données et contact.....	55

■ Démographie et familles

Population du 10^e

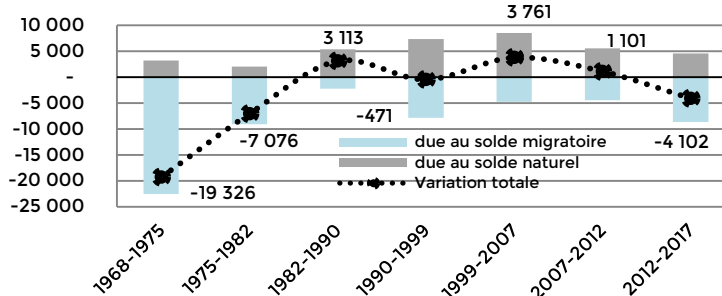
Le nombre d'habitant·e-s est en baisse depuis 2012

Au 1^{er} janvier 2017, le 10^e arrondissement compte un peu plus de **90 400 habitant·e-s**, soit **4,1% de la population parisienne**. Après une croissance démographique notable entre 1999 et 2012, la tendance est à la **baisse sur les cinq dernières années du recensement** : le territoire a perdu un peu plus de 4 100 habitant·e-s entre 2012 et 2017, ce qui correspond à une diminution moyenne de - 0,9%/an - un rythme près de deux fois plus rapide que le rythme parisien (- 0,5%/an).

Le solde naturel positif étant quasi stable depuis 2007 (+ 4 600 personnes sur la période 2012-2017), les fluctuations de la population sont essentiellement dues aux variations du solde migratoire, dont le déficit s'est creusé (- 8 700 individus sur la même période).

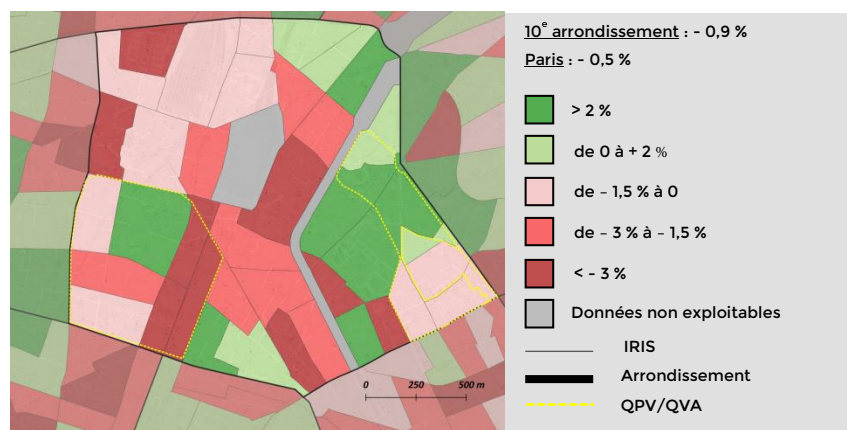
À l'exception du quartier Louis Leblanc - Aqueduc au nord, qui se démarque par une relative stabilité démographique (+ 0,1%/an en moyenne entre 2012 et 2017), tous les quartiers du 10^e connaissent une baisse de leur population. Elle est particulièrement forte dans ceux de **Saint-Vincent de Paul - Lariboisière (- 1,7%/an)** et **Château d'eau - Lancry (- 1,6%/an)**, ainsi que dans certain IRIS situés en bordure ouest du canal Saint-Martin.

Variation du nombre d'habitants du 10^e arrondissement entre 1968 et 2017 selon le solde naturel et migratoire



Source : Insee, RP 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, 2007, 2012 et 2017, Etat civil.

Carte 1 - Evolution annuelle de la population par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La population de l'arrondissement est globalement plus jeune qu'à Paris

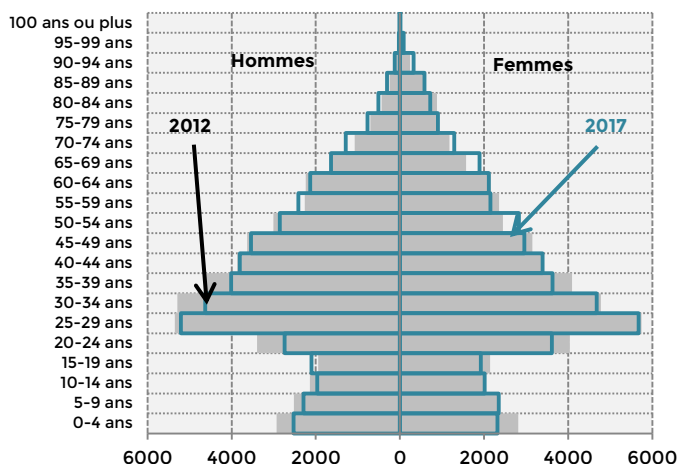
La population du 10^e se distingue de celle la capitale par la **surreprésentation des personnes de 25-49 ans** (45,9 % des habitant·e-s de l'arrondissement, + 7 points de pourcentage par rapport à la population parisienne totale) et dans une moindre mesure celle **des enfants de moins de 10 ans** (10,5 %, + 1,1 point de pourcentage). À l'inverse, **la part des 50 ans et plus est nettement plus faible dans le 10^e** que dans l'ensemble du territoire parisien (27,7 % des habitant·e-s, - 6 points de pourcentage).

Sur les cinq dernières années du recensement, l'évolution de la pyramide des âges dans le 10^e s'inscrit dans un **contexte global de vieillissement démographique**. Les séniors de 65 ans ou plus enregistrent ainsi une hausse d'effectif de plus de + 750 personnes entre 2012 et 2017 - essentiellement tirée par l'augmentation de la

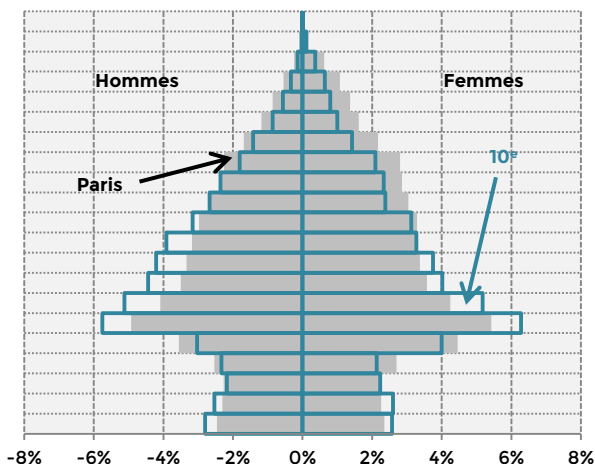
population des 65-74 ans. À l'inverse, presque toutes les autres tranches d'âge voient leur effectif reculer, en particulier les trentenaires (- 1900 personnes), les 20-24 ans (- 1100 personnes) et les jeunes enfants (- 1100 personnes).

Aussi, l'âge moyen de la population de l'arrondissement connaît une légère hausse par rapport à 2012 (+ 0,9 ans) : il s'établit à 37,9 ans en 2017 et reste sensiblement en-deçà de la moyenne parisienne à 40,4 ans.

Pyramides des âges en 2012 et 2017, 10^e arrondissement



Pyramides des âges en 2017, Paris et 10^e arrondissement

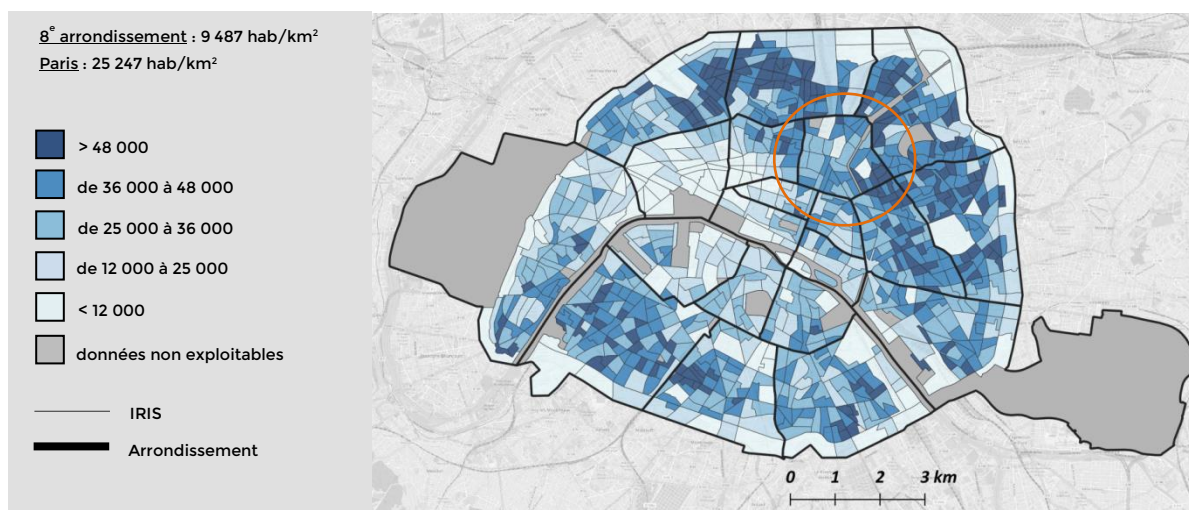


Source : Insee, RP 2012 et 2017.

L'espérance de vie à la naissance est moins élevée chez les habitant-e-s du 10^e que dans la capitale, et ce quel que soit le sexe. Elle atteint 85,5 ans chez les femmes, contre 87,1 ans à l'échelle parisienne, et 80,2 ans chez les hommes, contre 81,6 à Paris.

Le 10^e enregistre l'une des densités les plus fortes de la capitale

Carte 2 · Densité de la population parisienne par IRIS en 2017 (hab/km²)



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

En 2017, la densité de population du 10^e arrondissement s'élève à près de 31 300 habitant-e-s/km². En dépit de la présence de plusieurs infrastructures ferroviaires et du canal Saint-Martin, elle est très largement supérieure à la densité de population parisienne, à 25 250 habitant-e-s/km² (hors bois) - elle-même 25 fois plus importante qu'en Ile-de-France. Le 10^e se place ainsi au quatrième rang des arrondissements les plus denses de la capitale (derrière les 11^e, 20^e et 18^e voisins). Au sein de l'arrondissement, les espaces qui concentrent les densités les plus

élevées se situent dans le quartier Faubourg du Temple - Hôpital Saint-Louis, où la densité grimpe à 40 200 habitant·e-s/km² en moyenne et même jusqu'à plus de 65 000 habitant·e-s/km² dans certains IRIS.

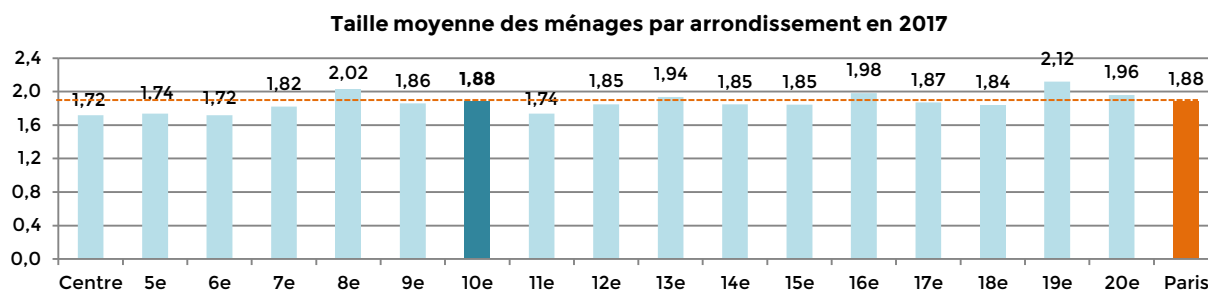
Les personnes de nationalité étrangère sont surreprésentées

Près de 76 000 personnes de nationalité étrangère habitent dans le 10^e arrondissement en 2017. Elles représentent 16 % des habitant·e-s. À titre de comparaison, les habitant·e-s de la capitale de nationalité étrangère représentent 14 % des Parisien·ne-s. Leur nombre a diminué de - 3,6 %/an en moyenne entre 2012 et 2017, à un rythme plus rapide que la baisse de la population générale de l'arrondissement (- 0,9 %/an) et celle de la population étrangère à Paris (- 1,1 %/an).

Ménages et familles

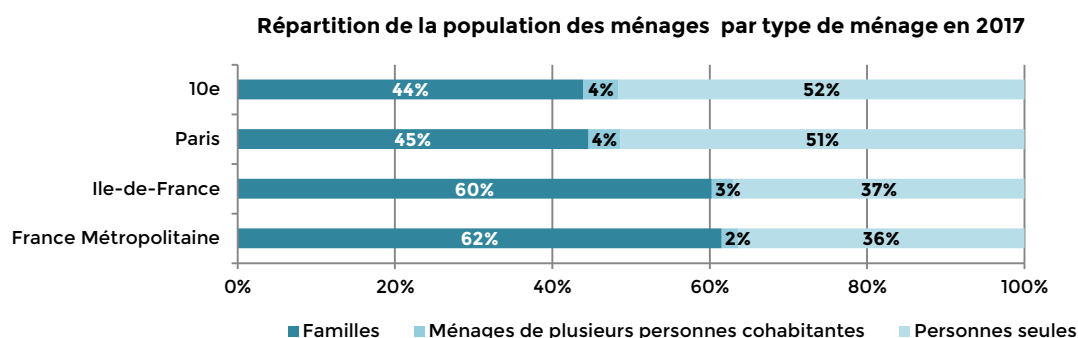
Comme à Paris, plus de la moitié des ménages sont composés d'une seule personne

En 2017, le 10^e arrondissement compte 47 500 ménages. La taille moyenne des ménages est de 1,88 personnes par résidence principale - un chiffre quasi stable par rapport à 2012 (1,91) et au même niveau que la moyenne parisienne (1,88).



Source : Insee, RP 2017.

Cette similitude s'explique notamment par le profil des ménages de l'arrondissement, très proche de celui des ménages parisiens. Comme à Paris, les personnes seules y sont en effet surreprésentées (52 %) par rapport à l'Île-de-France (37 %) et la France métropolitaine (36 %). À contrario, les familles³ y sont moins nombreuses : elles comptent pour 44 % des ménages, contre 60 % au niveau régional et 62 % au niveau national.



Source : Insee RP 2017.

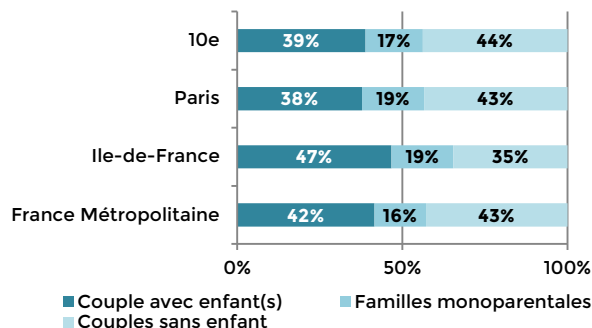
Entre 2012 et 2017, le nombre de ménages dans l'arrondissement a diminué à un rythme moyen de - 0,6 %/an, soit 1 400 ménages en moins sur la période au total. Cette baisse est exclusivement tirée par celle des ménages de plusieurs personnes cohabitantes⁴ (- 10 %/an).

³ Les familles englobent les ménages de couples avec ou sans enfant(s), ainsi que les familles monoparentales.

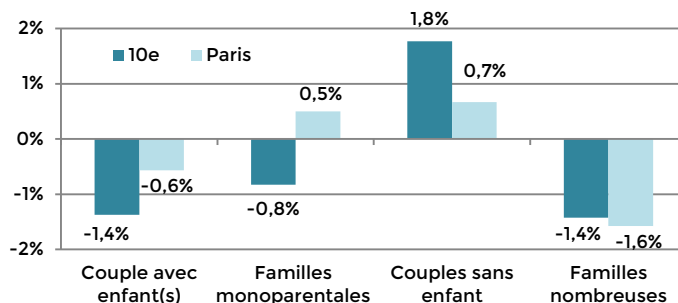
⁴ Les ménages de plusieurs personnes cohabitantes regroupent les ménages complexes qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées partageant habituellement le même domicile. Ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation.

Le nombre de couples sans enfant connaît une hausse importante depuis 2012

Répartition des familles selon leur type en 2017



Evolution annuelle moyenne du nombre de familles selon leur type entre 2012 et 2017



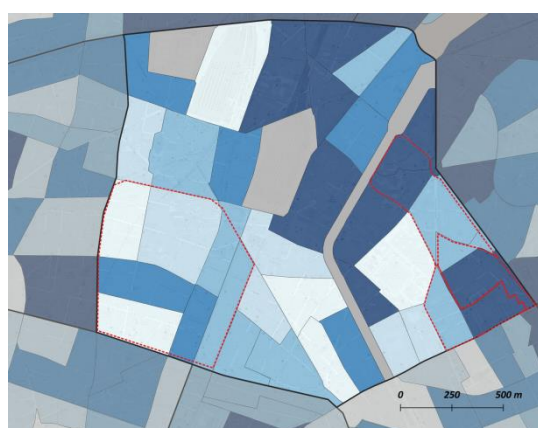
Source : Insee RP 2012 et 2017.

La répartition des familles de l'arrondissement selon leur type est elle aussi très proche de la répartition parisienne : les couples avec enfant(s) comptent pour 39 % d'entre elles (+ 1 point de pourcentage par rapport à la capitale), les familles monoparentales pour 17 % (- 2 points de pourcentage) et les couples sans enfant pour 44 % (+ 1 point de pourcentage). À noter que **l'effectif de couples sans enfant a connu une nette augmentation entre 2012 et 2017 (+ 1,8 %/an en moyenne)**, à un rythme plus soutenu qu'à Paris (+ 0,7 %/an en moyenne).

Les familles monoparentales et nombreuses, plus exposées au risque de précarité, sont davantage représentées au nord et à l'est du 10^e

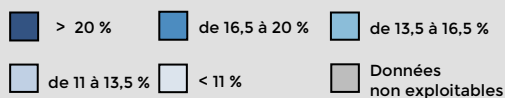
Cartes 3 et 4 · Part de familles monoparentales (a.) et nombreuses (b.) parmi l'ensemble des familles, par IRIS en 2017

a. Familles monoparentales



10^e arrondissement : 17,3 %

Paris : 18,8 %



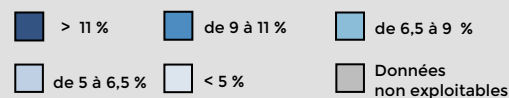
--- QPV/QVA
— IRIS
— Arrondissement

b. Familles nombreuses



10^e arrondissement : 8,4 %

Paris : 8,3 %



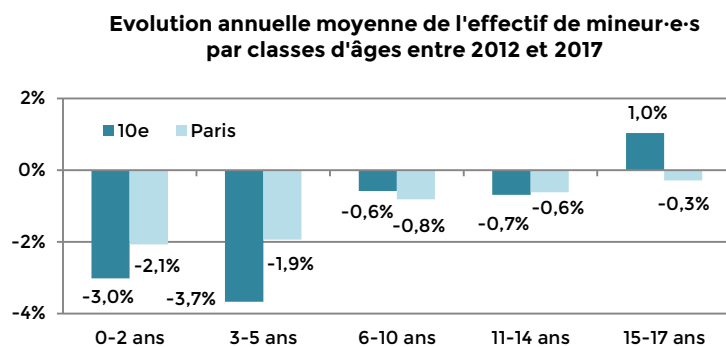
--- QPV/QV
— IRIS
— Arrondissement

Les 3 600 familles monoparentales du 10^e sont globalement plus nombreuses au nord et à l'est de l'arrondissement : elles comptent par exemple pour 23 % des familles dans les quartiers de la Grange aux Belles - Terrage et Louis Leblanc - Aqueduc et pour 19 % d'entre elles dans celui de Faubourg du Temple - Hôpital Saint-Louis. *A contrario*, elles sont sensiblement moins représentées dans les trois autres quartiers de l'arrondissement, où elles constituent moins de 15 % des familles.

Par ailleurs, le 10^e est composé de 1 800 familles de trois enfants ou plus de moins de 25 ans, dites familles nombreuses. Elles représentent 8 % des familles de l'arrondissement - une proportion équivalente à celle de la capitale. À une échelle plus fine, on constate que leur répartition géographique recouvre pour partie celle des familles monoparentales : les familles nombreuses sont en effet davantage représentées dans les quartiers de la Grange aux Belles - Terrage (11 %), Louis Leblanc - Aqueduc (11 %) et Faubourg du Temple - Hôpital Saint-Louis (8,5 %).

On dénombre enfin 360 familles monoparentales nombreuses dans le 11e. Elles représentent 12,4 % des familles monoparentales composées d'au moins un enfant de moins de 25 ans au sein de l'arrondissement - une proportion plus élevée que celle de Paris (10,6 %).

Parmi les moins de 25 ans, les adolescent·e·s et les jeunes majeur·e·s sont particulièrement surreprésenté·e·s



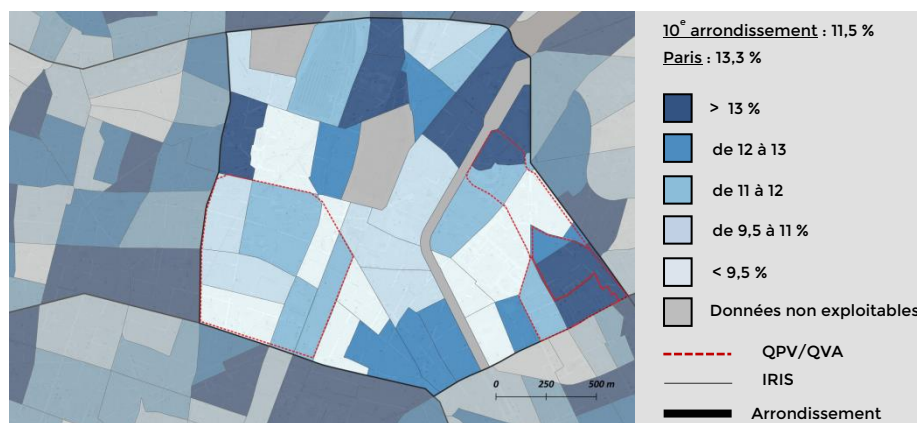
Source : Insee RP 2012 et 2017.

évolutions est proche de celle qu'enregistre la capitale (- 1,1%/an). Toutes les classes d'âges sont concernées par cette baisse à l'exception des 15-17 ans (+ 1%/an en moyenne). Le recul est particulièrement important chez les jeunes enfants.

Les 10 400 jeunes de 15-24 ans du 10^e représentent 11,5 % de la population de l'arrondissement. Cette proportion est légèrement moins importante que celle des Parisien·ne·s appartenant à la même tranche d'âge, qui constituent 13 % des habitant·e·s de la capitale.

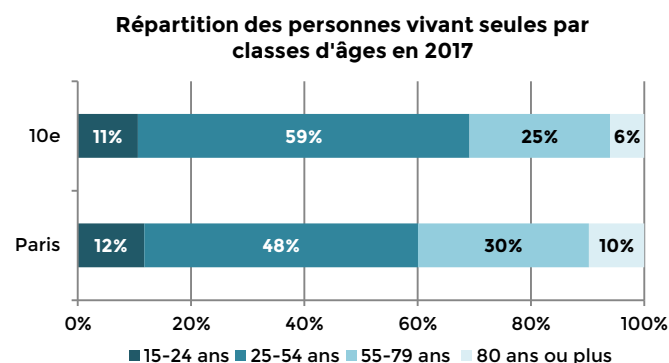
À l'échelle infra-territoriale, on constate que la population âgée de 15 à 24 ans est notamment sous-représentée dans le sud-ouest de l'arrondissement, sa part dans la population totale s'établissant à environ 10,5 % dans les quartiers de la Porte Saint Denis - Paris et Château d'eau - Lancry. À l'inverse, ce groupe d'âges constitue 13 % de la population totale du quartier Louis Leblanc - Aqueduc.

Carte 5 • Part des 15-24 ans parmi l'ensemble de la population, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Parmi les personnes isolées, 6 sur 10 sont âgées de 25 à 54 ans



Source : Insee RP 2017.

Parmi les 25 500 personnes vivant seules en 2017 dans le 10^e, 59 % ont entre 24 et 54 ans – une proportion sensiblement plus forte que celle observée à l'échelle parisienne, à 48 %, en lien avec la surreprésentation des individus de cette classe d'âge parmi la population totale. *A contrario*, toutes les autres tranches d'âge sont moins représentées, qu'il s'agisse des 15-24 ans (11 %, - 1 point de pourcentage), des 55-79 ans (25 %, - 5 points de pourcentage) ou des personnes de 80 ans ou plus (6 %, - 4 points de pourcentage).

À une échelle plus fine, on constate que les personnes seules sont particulièrement

nombreuses dans le quartier Faubourg du Temple - Hôpital Saint-Louis, où elles constituent 56 % des ménages – contre 52 % au total dans le 10^e. À l'inverse, elles sont beaucoup moins présentes dans le quartier Saint-Vincent de Paul - Lariboisière où elles ne comptent que pour 46 % des ménages.

Le recours des foyers du 10^e aux prestations de la Caf est hétérogène selon le type de ménage

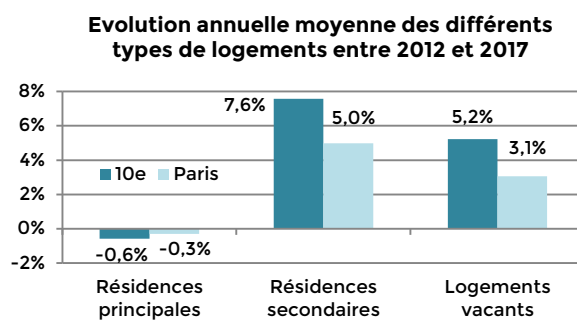
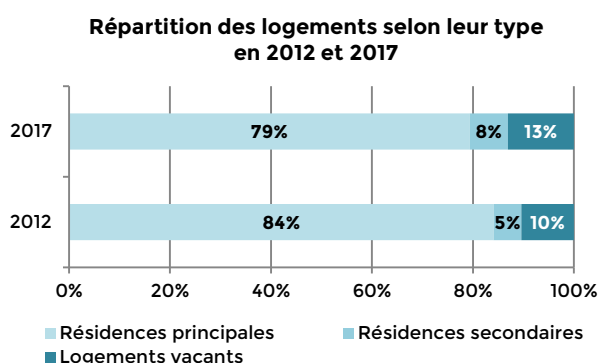
Au total dans l'arrondissement, plus de 17 900 ménages ont recours à une prestation de la Caf (toute allocation confondue) au 31 décembre 2016. La sollicitation de ces prestations est hétérogène selon le type de ménage : les couples sans enfant sont ainsi ceux qui y ont le moins recours (9 %, + 1 point de pourcentage par rapport à Paris). *A contrario* les personnes seules (40,1 %, + 1,5 point de pourcentage), les familles monoparentales (57,6 %, + 5,4 points de pourcentage), les couples avec enfant(s) (63,5 %, + 3,6 points de pourcentage) et les familles nombreuses (68,3 %, - 5,3 points de pourcentage) sont davantage à en bénéficier.

Par ailleurs en 2017, 384 familles monoparentales sont bénéficiaires de l'Allocation de soutien familial (ASF) compensant l'absence de pension alimentaire, ce qui représente 10,6 % des familles monoparentales du 10^e. Cette proportion est proche de celle enregistrée à l'échelle parisienne, à 8,9 %, suggérant des difficultés de versement de pensions alimentaires un peu plus élevées dans l'arrondissement.

■ Logements

Structure du parc de logements

Les résidences secondaires constituent moins de 1 logement sur 10, un part en hausse mais plus faible que celle enregistrée à Paris



Source : Insee RP 2012 et 2017.

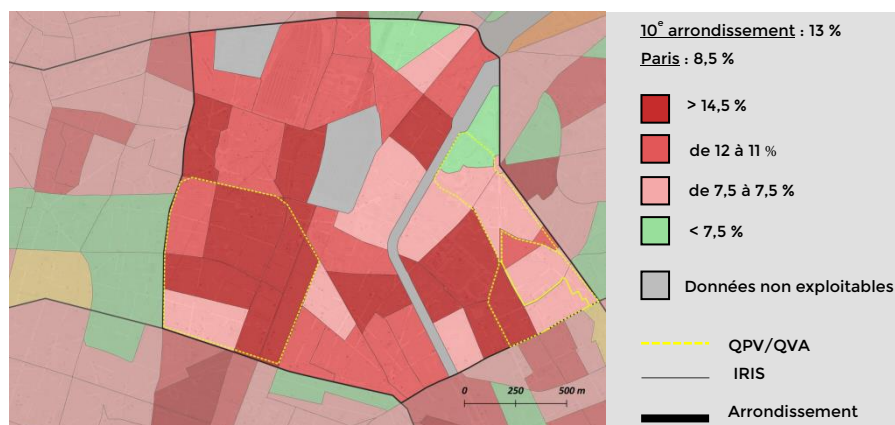
En 2017, le 10^e compte 59 700 logements, un chiffre en hausse de + 0,6 %/an en moyenne depuis 2012 (+ 1 800 logements au total). Cette augmentation est un peu plus marquée que celle que l'on observe à Paris, qui enregistre une hausse moyenne de logements de + 0,4 %/an sur la même période. Parmi ces logements, 79 % sont des résidences principales, 8 % sont des résidences secondaires et 13 % sont des logements vacants.

Le nombre de résidences secondaires (+ 7,6 %/an en moyenne) et le nombre de logements vacants (+ 5,2 %/an en moyenne) ont progressé à un rythme soutenu entre 2012 et 2017- davantage qu'au sein de la capitale (respectivement + 5 %/an et + 3,1 %/an en moyenne). Par conséquent, en dépit de l'accroissement du parc de logements, le nombre de résidences principales diminué de - 0,6 %/an en moyenne dans l'arrondissement, contre - 0,3 %/ an à Paris..

Le taux de vacance est élevé sur l'ensemble du territoire et l'est plus particulièrement au sud et à l'ouest de l'arrondissement

Pour rappel, on considère que le marché de l'immobilier est optimum lorsque le taux de vacance est compris entre 5,5 % et 7,5 % : un taux inférieur à cette fourchette suggère une tension immobilière trop forte, tandis qu'un taux supérieur traduit une surabondance de logements ou l'inadéquation du parc (par exemple des prix trop hauts). Le taux de vacance du 10^e, à 13 %, dépasse nettement le taux parisien (+ 4,5 points de pourcentage).

Carte 6 · Taux de vacance des logements par IRIS en 2017

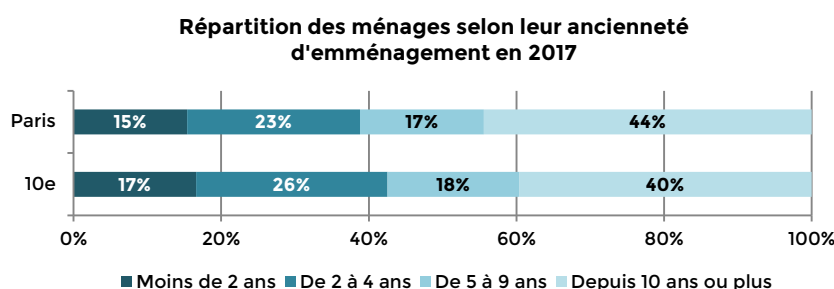


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène concerne presque l'ensemble du territoire mais il est particulièrement important dans la moitié sud-ouest de l'arrondissement : le taux de vacance s'établit ainsi respectivement à 13,6 % et 14,1 % dans les quartiers Porte Saint Denis - Paradis et Château d'eau - Lancry et grimpe même à 14,8 % dans celui de Saint-Vincent de Paul - Lariboisière. Il est un peu plus mesuré dans les autres quartiers : la part de logements vacants s'établit ainsi à 12,1 % dans celui de Faubourg du Temple - Hôpital Saint-Louis, 12 % dans celui de la Grange aux Belles - Terrage et 11,6 % dans le quartier Louis Leblanc - Aqueduc.

Résidences principales

Le parc de logements se caractérise par une rotation légèrement plus forte de ses habitant·e·s

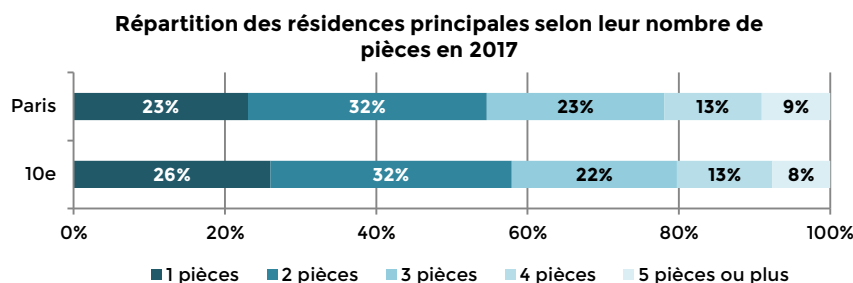


Source : Insee RP 2017.

En 2017, 20 200 ménages ont emménagé il y a moins de 5 ans dans le 10^e, soit 43 % des ménages – une part un peu plus importante que celles observées à Paris (39 %). Les ménages ayant emménagé il y a 10 ans ou plus représentent quant à eux 40 % des ménages du 10^e – une part à l'inverse inférieure à celles de la capitale (40 %).

Le 10^e est marqué par la présence un peu plus importante de studios et de surfaces d'habitation de moins de 40 m²

En 2017, parmi les 47 400 résidences principales du 10^e, 26 % sont des studios – une proportion légèrement supérieure à celle enregistrée à Paris, à 23 %. À l'inverse, les résidences principales comptant davantage de pièces sont un peu moins représentées, en particulier les T3 (22 % dans le 10^e, – 1 point de pourcentage par rapport à la capitale) et les T5 ou plus (8 %, – 1 point de pourcentage).



Source : Insee RP 2017.

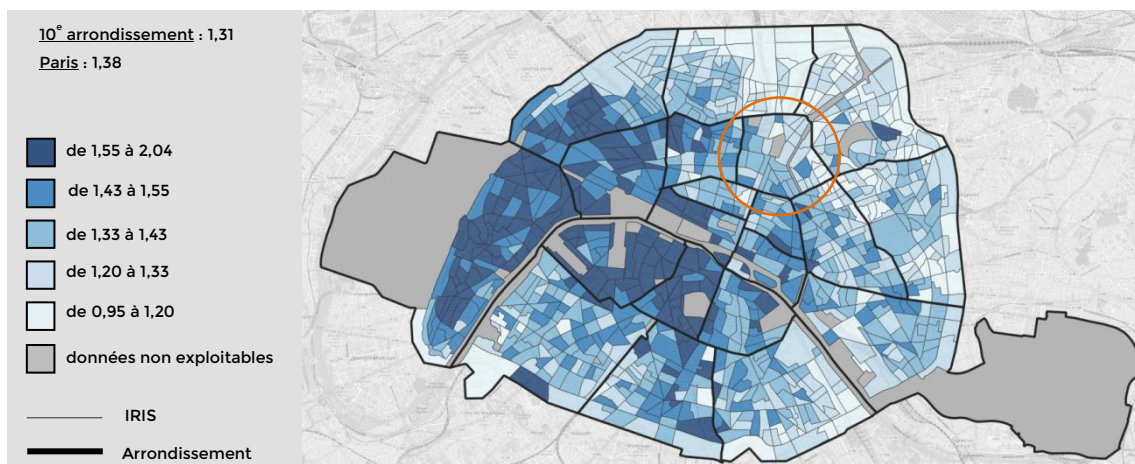
La surface des logements reflète cette singularité. Ceux de moins de 40 m² (*a priori* plus susceptibles d'être des studios) sont proportionnellement plus nombreux dans le 10^e, où ils constituent 45 % des résidences principales, contre 39 % à Paris.

Le parc de logements du 10^e reste proche de celui de la capitale dans son ensemble.

Le nombre moyen de pièces par personne, à 1,31, est relativement faible, notamment à l'est du territoire

Alors que le nombre moyen de pièces par personne s'élève à 1,38 à Paris, il est un peu plus faible dans le 10^e, à 1,31. À une échelle plus fine, les quartiers Faubourg du Temple - Hôpital Saint-Louis (1,22), Grange aux Belles - Terrage (1,27) et Louis Leblanc - Aqueduc (1,27), tous situés à l'est de l'arrondissement, se distinguent par un nombre de pièces par personne particulièrement bas. Celui-ci est plus élevé dans les trois autres quartiers de l'arrondissement, Porte Saint Denis - Paradis (1,37), Château d'eau - Lancry (1,38) et Saint-Vincent de Paul - Lariboisière (1,41).

Carte 7 · Nombre moyen de pièces par personne par IRIS en 2017



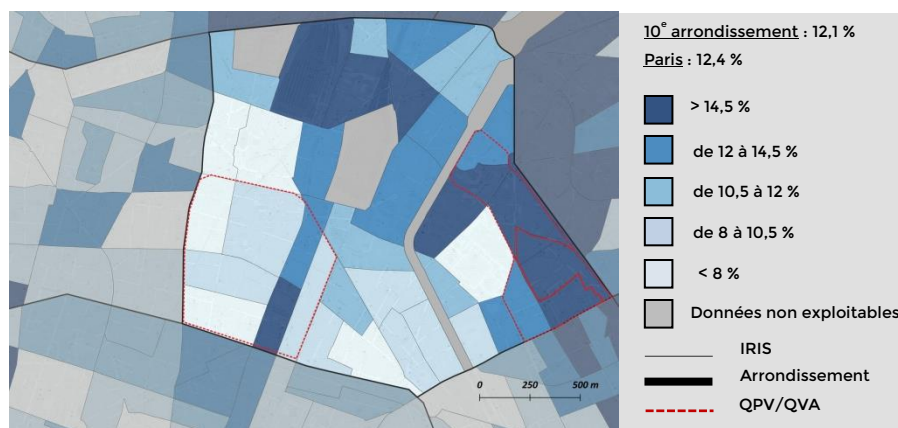
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La suroccupation des résidences principales, équivalente dans le 10^e et à Paris, est surtout localisée à l'est de l'arrondissement

Pour qu'un logement ne soit pas trop petit pour ses occupants (hors studio d'une seule personne) selon l'Insee, il doit se composer d'au moins une pièce de séjour ; une pièce pour chaque couple ; une pièce pour chaque autre adulte de 19 ans ou plus ; une pièce pour deux enfants s'ils ont le même sexe ou ont moins de 7 ans ; et une pièce par enfant sinon.

Selon cette définition, en 2017, **12,1 % des résidences principales (hors studio d'une seule personne) sont en situation de suroccupation dans le 10^e**, soit près de 5 700 logements. Cette proportion est quasi équivalente à la moyenne parisienne (12,4 %).

Carte 8 · Part de logements suroccupés parmi les résidences principales (hors studio), par IRIS en 2017

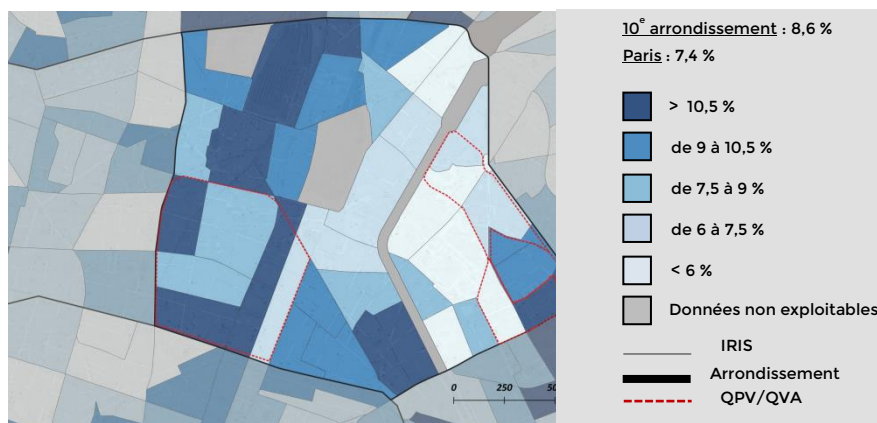


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le phénomène est hétérogène et concerne essentiellement la moitié nord-est de l'arrondissement : les quartiers Faubourg du Temple - Hôpital Saint-Louis et Louis Leblanc - Aqueduc enregistrent ainsi des taux de suroccupation supérieurs à 14 % ; **au sein de certaines IRIS du quartier prioritaire (QP) Grand-Belleville et du quartier de veille active (QVA) Grange-aux-Belles, cette proportion dépasse même 18 %**. *A contrario*, dans les quartiers Château d'eau - Lancry et Porte Saint Denis - Paradis au sud, le taux de suroccupation est inférieur à 10 % dans l'ensemble. Seule exception : l'îlot situé à proximité de la Porte de Saint Denis enregistre une proportion de logements suroccupés proche de 15 %.

La proportion de résidences inconfortables est plus élevée qu'à Paris, en lien avec l'ancienneté des bâtiments

Carte 9 • Part de logements inconfortables (sans salle de bain ni douche) parmi les résidences principales, par IRIS en 2017

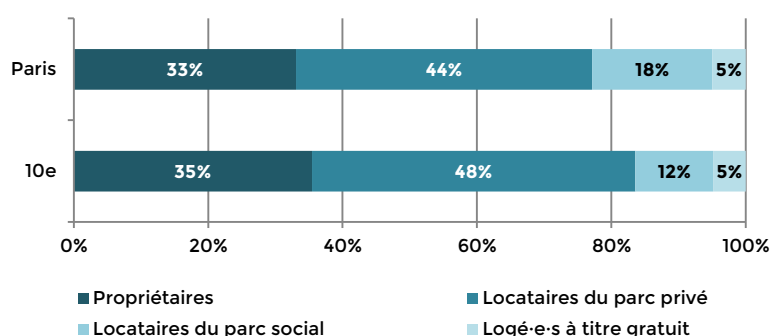


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le parc de logements du 10^e se distingue de celui de la capitale par son ancienneté : 1 résidence principale sur 2 y a en effet été construite avant 1919, contre un tiers seulement à Paris. En lien avec l'ancienneté des bâtiments, **4 100 résidences principales du 10^e ne comptent ni salle de bain ni douche, soit 8,6 % d'entre elles** - une proportion légèrement supérieure à la moyenne parisienne, à 7,4 %. Ces résidences principales inconfortables sont essentiellement situées à l'ouest de l'arrondissement : les quartiers **Porte Saint Denis - Paradis (10,4 %)**, **Saint-Vincent de Paul - Lariboisière (9,9 %)** et **Château d'eau - Lancry (9 %)** enregistrent ainsi les prévalences les plus élevées.

Le 10^e accueille essentiellement des propriétaires et des locataires du parc privé

Répartition des résidences principales par statut d'occupation en 2017

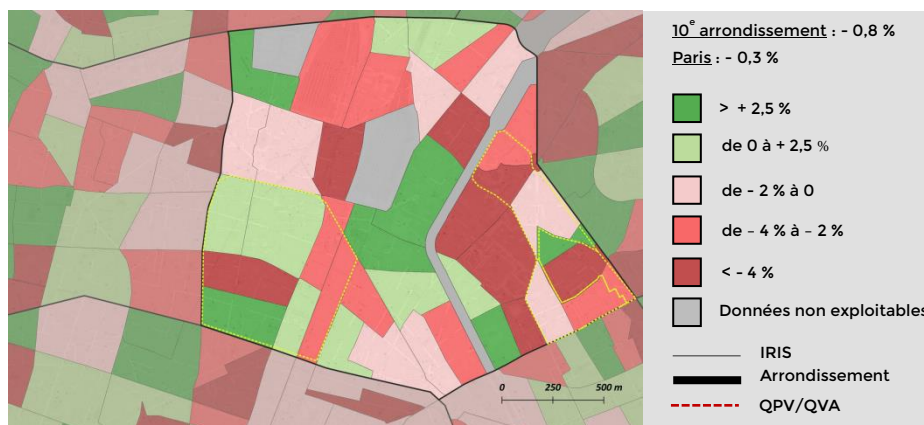


Source : RP 2017.

En 2017, **35 % des 47 400 résidences principales de l'arrondissement sont occupées par leurs propriétaires**, une proportion légèrement supérieure à celle observée à l'échelle parisienne (33 %) - mais inférieure aux moyennes régionale (48 %) et métropolitaine (58 %). Par ailleurs, **près de la moitié sont occupées par des locataires du parc privé (+ 4 points de pourcentages par rapport à Paris) et 12 % le sont par des locataires du parc social (- 6 point de pourcentage)**. Enfin, 1 résidence principale sur 20 est occupée gratuitement. Cette répartition par statut d'occupation est quasi stable depuis 2012.

Le nombre de résidences principales occupées par leurs propriétaires a reculé de 0,8%/an en moyenne entre 2012 et 2017 (- 700 résidences sur cinq ans), un rythme plus soutenu que celui enregistré pour l'ensemble des résidences principales de l'arrondissement (- 0,3%/an sur la même période). La tendance baissière est essentiellement tirée par le recul important de résidences principales occupées par leurs propriétaires dans le quartier de la Grange aux Belles - Terrage (- 3,1%/an).

Carte 10 · Evolution annuelle du nombre de propriétaires par IRIS entre 2012 et 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

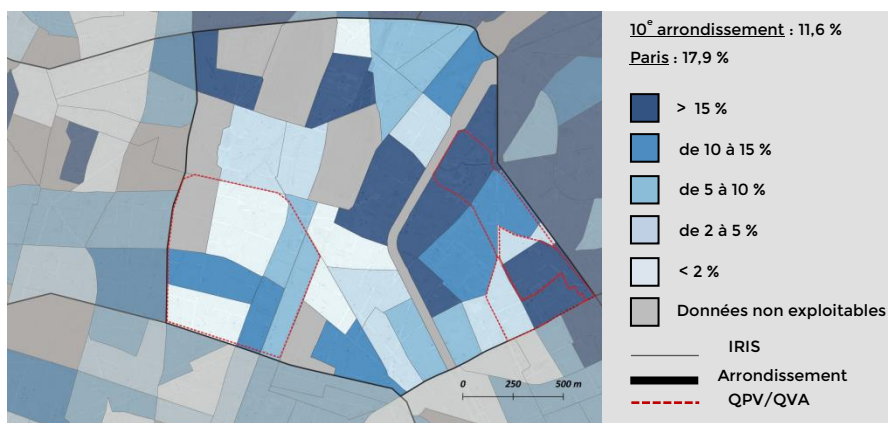
Parc de logements sociaux

Le 10^e est assez peu doté en logements sociaux

En 2017, l'arrondissement compte 4 800 logements sociaux selon le recensement de population (7 600 selon l'inventaire réalisé au titre de la loi SRU). Ils représentent ainsi **12 % des résidences principales du 10^e selon l'Insee** (15 % selon la loi SRU) – **contre 18 % en moyenne à Paris**.

Les logements sociaux sont principalement localisés dans le **QPV Grand Belleville** et le **QVA de la Grange aux Belles**, où leur part parmi l'ensemble des résidences principales approche 50 % dans certains îlots. Ils sont également nombreux à proximité de la Gare du Nord et entre la Gare de l'Est et le canal Saint-Martin. À l'inverse, ils ne représentent que 5 à 6 % des résidences principales de Château d'eau - Lancry, Porte Saint Denis - Paradis et Saint-Vincent de Paul - Lariboisière.

Carte 11 · Part de logements locatifs sociaux parmi les résidences principales, par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le parc social, à 80 % en PLAI et PLUS, est principalement fléché vers les ménages les plus modestes

En complément du recensement de population, le répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS) peut être mobilisé pour analyser les types de financement des logements du parc social parisien. Les données les plus récentes datent de 2020.

Selon le RPLS, les logements sociaux avec un financement PLAI et PLUS – qui s'adresse aux ménages les plus modestes – sont de loin majoritaires dans le 10^e : ils en constituent 80 %. Cette part est plus élevée encore que la



Source : Action Logement

moyenne parisienne, à 70 %. Les logements sociaux avec un financement PLS (8 %), s'adressant davantage aux classes moyennes, sont à l'inverse proportionnellement moins nombreux, et ceux avec un financement PLI (5 %) sont présents dans des proportions proches. Le parc social de l'arrondissement semble donc principalement fléché vers les ménages issus des classes les plus populaires.

Les prix au m² sont un peu plus élevés qu'au sein de la capitale

Le RPLS informe également sur le niveau de loyer et le taux de vacance des logements sociaux.

Il en ressort que le prix moyen au m² dans les logements locatifs sociaux du 10^e est de 8,44 € mensuels en 2020, un chiffre au-dessus du prix moyen au m² de l'ensemble du parc social parisien, à 8,01 € mensuels. Le taux de vacance au sein de l'arrondissement s'établit quant à lui à 1,7 %, contre 1,6 % à Paris, suggérant une tension immobilière particulièrement forte sur ce type de logements dans le 10^e comme au sein de la capitale.

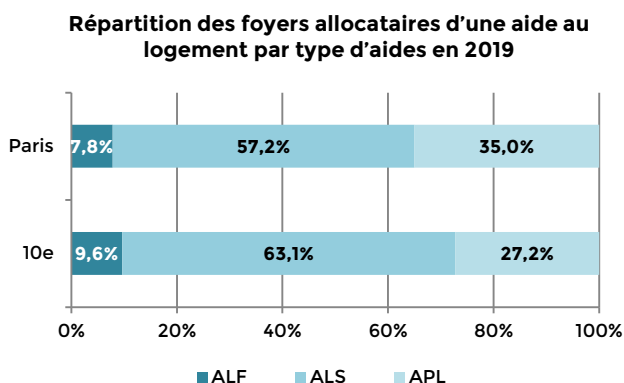
Aides au logement et prévention des expulsions

Comme au sein de la capitale, 1 habitant·e·s du 10^e sur 20 a recours aux aides au logement de la Caf

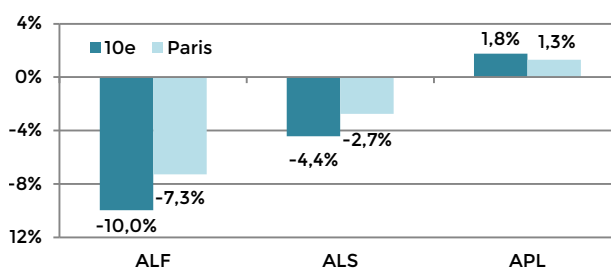
Encadré 1 • Les aides au logement de la Caf

Les aides au logement permettent de couvrir une partie des dépenses des ménages, qu'il s'agisse du loyer et des charges pour les locataires ou des mensualités de remboursement pour les accédants à la propriété. Elles sont constituées de trois prestations :

- l'Aide personnalisée au logement (APL) est octroyée en priorité et s'adresse à toute personne habitant un logement conventionné ;
- l'Allocation de logement familiale (ALF) est versée aux familles ayant à charge un enfant, un ascendant ou un proche parent infirme, ainsi qu'aux jeunes couples sans enfant à charge qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'APL ;
- l'Allocation de logement sociale (ALS) est destinée à toute personne disposant de faibles ressources et ne pouvant prétendre ni à l'APL ni à l'ALF. Elle concerne principalement les jeunes, les étudiants, les ménages sans enfant (autres que les jeunes ménages) et les personnes âgées ou handicapées.



Evolution du nombre de personnes couvertes par une aide au logement entre 2016 et 2019



Source : Caf au 31.12.2016 et 31.12.2019.

Au 1^{er} janvier 2017, **16 000 personnes sont couvertes par une allocation d'aide au logement de la Caf** (voir encadré 1) dans le 10^e, soit 18 % des habitant·e·s de l'arrondissement - une proportion équivalente à celle observée à l'échelle parisienne. Au total, 10 100 foyers en bénéficient

Parmi les trois types d'allocations logement existantes, **l'Allocation de logement sociale (ALS) est la plus attribuée** puisque 63 % des foyers bénéficiaires la perçoivent ; **27 % ont recours à l'Aide personnalisée au logement (APL) et 10 % à l'Allocation de logement familial (ALF)**. Cette répartition par type d'aides diffère un peu de celle observée dans la capitale, où l'ALS ressort moins comme l'aide majoritaire (57 %).

Le 10^e enregistre **une diminution du nombre de foyers bénéficiaires d'aides au logement de la Caf** depuis 2017, à un rythme de -1,6%/an en moyenne sur la période 2017-2020 (- 780 ménages sur trois ans). Cette baisse est équivalente à la tendance parisienne sur la même période. Le nombre de personnes bénéficiaires percevant l'ALS et l'ALF a diminué respectivement de - 10%/an et - 4,4%/an en moyenne. Le nombre d'individus bénéficiaires percevant l'APL a quant à lui augmenté à un rythme de + 1,8%/an en moyenne, contre + 1,3 %/an au sein de la capitale.

Le Fonds de solidarité pour le logement et les aides facultatives de la Ville de Paris sont plébiscités dans des proportions proches dans le 10^e et à Paris

Le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) est une aide à destination des ménages ayant des difficultés (i) à s'installer dans un logement, du fait des frais qu'implique un emménagement ; ou (ii) à s'y maintenir, par exemple en raison de dettes de loyers ou de charges. Le FSL est un dispositif national piloté par les collectivités.

Encadré 2 • Le Fonds de solidarité pour le logement à Paris

À Paris, le Fonds de solidarité pour le logement est divisé en deux types :

- le FSL Habitat, pour permettre l'installation ou le maintien dans un logement ;
- le FSL Énergie, qui apporte une aide ponctuelle pour le paiement des dépenses d'énergie (électricité et gaz).

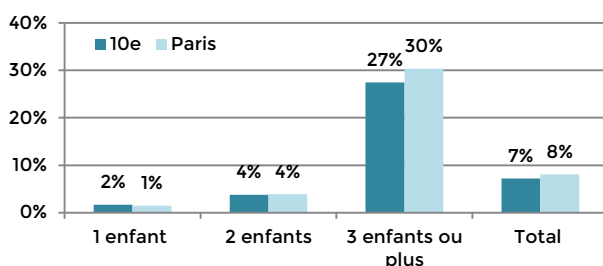
Les aides du FSL parisien peuvent être sollicitées par les locataires ou sous-locataires d'un logement du parc social ou du parc privé, ainsi que les copropriétaires. Elles sont attribuées sous condition de ressources.

En 2019, 121 aides FSL Habitat (*voir encadré 2*) ont été accordées dans l'arrondissement : 64 pour le maintien dans le logement (53 %) et 57 pour l'accès au logement (47 %). À titre de comparaison, cette même année, 4 038 aides FSL Habitat ont été accordées à l'échelle parisienne, dont 2 302 pour le maintien dans le logement (57 %) et 1 730 pour l'accès au logement (43 %).

L'aide Paris Logement est une prestation sociale facultative (*voir encadré 3*) par ailleurs attribuée aux Parisien·ne·s selon leur composition familiale et sous condition de ressources. Elle se divise en plusieurs types : **Paris Logement, Paris Logement familles et Paris Logement familles monoparentales**, ainsi que Paris Logement personnes âgées et Paris Logement personnes en situation de handicap. En 2019, on compte **1 621 ménages bénéficiaires de Paris Logement** au total dans l'arrondissement, tous types confondus.

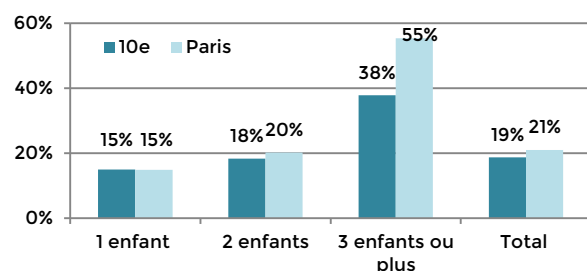
Environ 7 % des couples avec enfant(s) du 10^e en bénéficient en 2019 - **une proportion proche de celle observée à Paris**, à 8 %. Parmi elles, seules les familles de 3 enfants ou plus y ont sensiblement recours, à 27 %. La même année, **les familles monoparentales sont 19 % à en bénéficier**, contre 21 % dans la capitale. Enfin, **11 % des personnes seules du 10^e ont recours à Paris Logement** - une proportion légèrement plus forte qu'à Paris.

Part de couples avec enfant(s) bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)

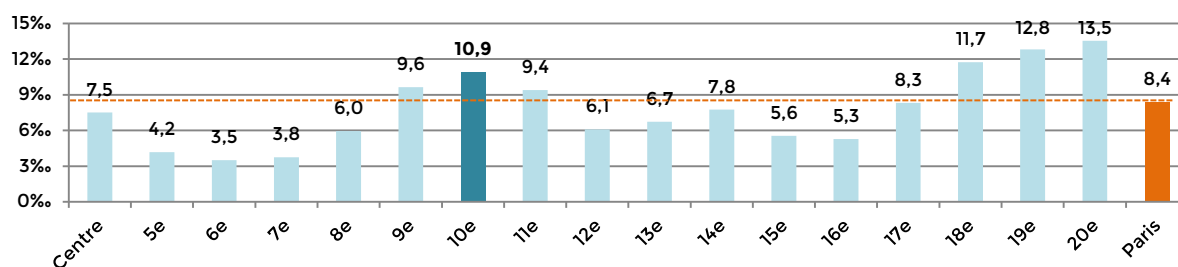


Source : DSOL, 2019.

Part des familles monoparentales bénéficiant d'une aide Paris Logement, selon le nombre d'enfant(s)



Part de personnes seules bénéficiant d'une aide Paris Logement, par arrondissement (%)



Source : DSOL, 2019.

Encadré 3 • Les aides légales, extralégales et facultatives de la Ville de Paris

Les collectivités territoriales ont l'obligation de verser les prestations sociales qui entrent dans le champ de dispositions législatives : en tant que département, la Ville de Paris est par exemple chargée (entre autres) de la mise en œuvre du Fonds social pour le logement, précédemment évoqué. Il s'agit d'aides dites légales.

Dans le cadre du pilotage de ces aides, la Ville de Paris peut décider de conditions d'attribution et de montants plus favorables que ceux prévus par le règlement légal. Dans ce cas, la collectivité assure la charge financière supplémentaire induite. Ces aides sont qualifiées d'extralégales.

Enfin, en complément, la Ville de Paris met à disposition plusieurs aides à destination de ses habitant-e-s. Ces aides locales sont dites facultatives, car elles reposent sur l'initiative de la collectivité. Elles couvrent des domaines très variés : logement, mobilité, aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs aidants, etc.

Les aides extralégales et facultatives sont pilotées par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP). Comme les aides légales, elles sont attribuées sous condition de ressources. Elles peuvent être versées mensuellement ou en une seule fois, en fonction de la nature de la prestation. À noter qu'un ménage parisien peut bénéficier de plusieurs aides facultatives ou extralégales, et d'une même aide plusieurs fois dans l'année.

■ Emploi, insertion et précarité

Catégories socioprofessionnelles et revenus

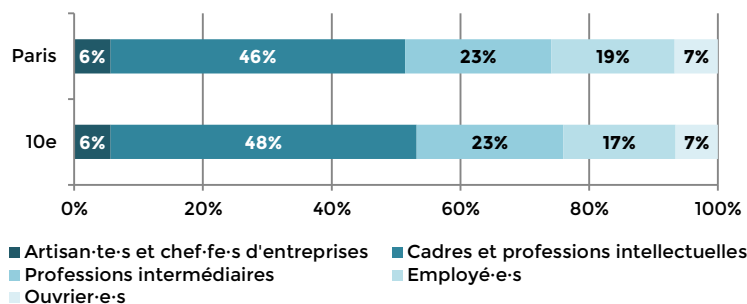
Comme à Paris, les cadres et professions intellectuelles supérieures comptent pour près de la moitié des actif·ve·s

L'arrondissement se distingue de la capitale par une part légèrement plus importante de **cadres et professions intellectuelles supérieures** : **48 % de la population active du 10^e** appartient à ces catégories socioprofessionnelles plus favorisées en 2017, contre 46 % en moyenne à Paris. Cette proportion a davantage progressé dans l'arrondissement (+ 4 points de pourcentage) qu'au sein de la capitale (+ 2 points de pourcentage) sur les cinq dernières années du recensement. **A contrario, les employé·e·s constituent 17 % de la population active**, une part

inférieure à la moyenne de la capitale, à 19 %. Les artisan·te·s et chef·fe·s d'entreprise (6 %), les professions intermédiaires (23 %) et ouvrier·e·s (7 %) sont pour leur part représenté·e·s dans des proportions similaires.

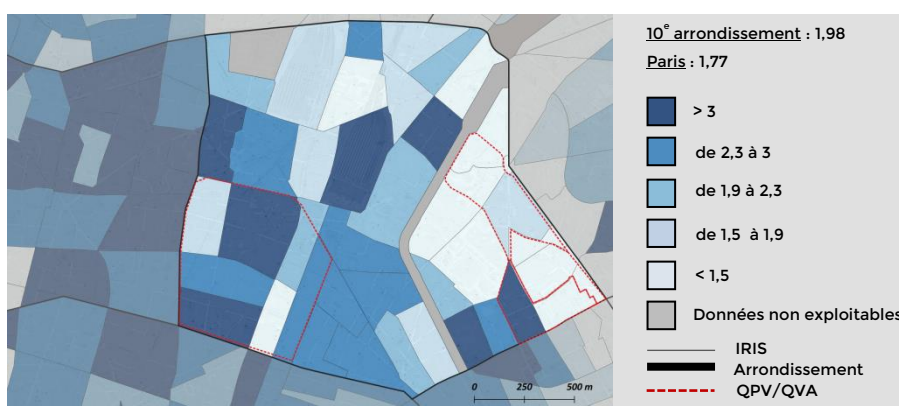
Le 10^e compte 1,98 cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e – un ratio un peu au-dessus de la moyenne parisienne à 1,8. Certains quartiers situés à l'ouest se distinguent toutefois par un rapport entre cadre et employé·e ou ouvrier·e un peu plus important : c'est le cas de ceux de Saint-Vincent de Paul - Lariboisière, Château d'eau - Lancry et Porte Saint Denis - Paradis à l'ouest, où il s'élève respectivement à 2,44, 2,32 et 2,31. À l'inverse, **la mixité sociale est plus importante dans le quartier de la Grange aux Belles - Terrage, où ce ratio est égal à 1,55.**

Répartition de la population active âgée de 15 ans ou plus, par catégories socio-professionnelles, en 2017



Source : Insee, RP 2017.

Carte 12 · Nombre de cadres pour 1 employé·e ou ouvrier·e par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le niveau de vie médian des ménages du 10^e, très légèrement en-deçà de celui des ménages parisiens, est plus faible à l'est de l'arrondissement

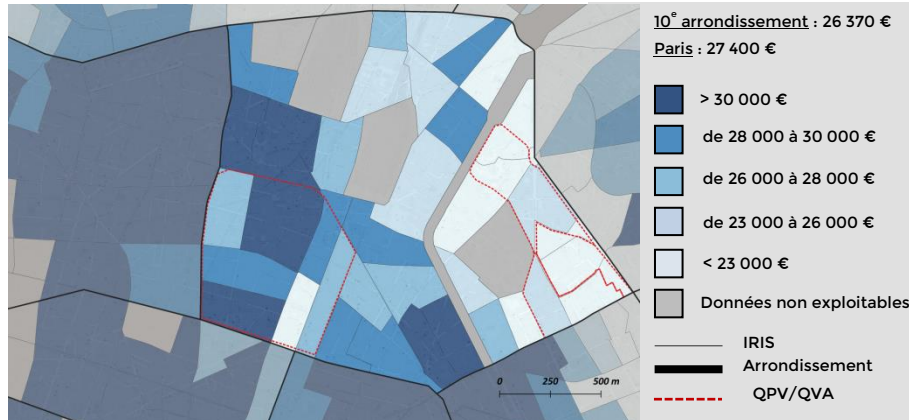
Le 10^e affiche une médiane du revenu disponible par unité de consommation (UC)⁵ de 26 370 € annuels en 2017,

⁵ Le niveau de vie, ou revenu disponible par unité de consommation, est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Les UC sont calculées en attribuant 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

légèrement en-dessous du niveau de vie médian parisien, à 27 400 €. À titre de comparaison, la médiane francilienne s'élève à 23 230 € annuels la même année, et la médiane métropolitaine à 21 110 € annuels. À noter que l'évolution sur les cinq dernières années est à la hausse (+11,3 % entre 2012 et 2017), à un rythme sensiblement plus soutenu qu'au sein de la capitale (+ 6,6 %).

Le rapport interdécile (qui mesure l'écart entre les revenus des 10 % les plus riches et les 10 % les plus pauvres) s'élève à 5,9 en 2017. Il est en légère baisse (- 0,3 points) par rapport à 2012 et se situe un peu en-deçà du rapport interdécile de la capitale, à 6,3.

Carte 14 - Revenu médian des ménages par unité de consommation par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

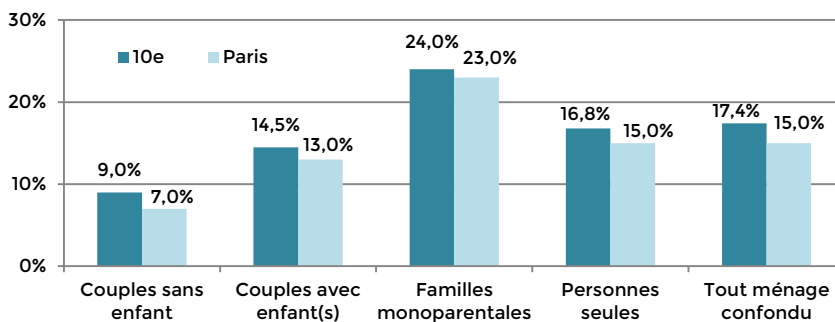
À l'échelle infra-territoriale, la distribution du revenu médian des ménages révèle des **disparités entre l'ouest de l'arrondissement, au sein duquel la majorité des IRIS affichent un revenu supérieur à la médiane parisienne, et l'est beaucoup plus modeste**, notamment dans les îlots appartenant à la géographie prioritaire de la politique de la ville. Par ailleurs, au sein du quartier **Porte Saint Denis-Paradis, la cartographie met au jour un îlot au revenu médian beaucoup plus faible que les autres**, entouré par la rue du Faubourg Saint-Denis à l'ouest, le boulevard Saint-Denis au sud, le boulevard de Strasbourg à l'est, et la rue du Château d'Eau au nord. Le revenu médian y est inférieur de plus de 5 000 € annuels à celui de l'arrondissement.

Le taux de pauvreté est un peu plus important qu'à Paris

Alors que 15 % des ménages de la capitale vivent sous le seuil de pauvreté⁶ (une proportion similaire à l'échelle nationale), **l'arrondissement affiche un taux de pauvreté un peu plus important, à 17,4 % en 2017**. La part de ménages pauvres connaît toutefois une baisse plus forte dans le 10^e qu'à Paris sur les cinq dernières années (respectivement de - 1,6 point et - 1 point par rapport à 2012).

La précarité financière est un peu plus prégnante dans le 10^e qu'à l'échelle parisienne pour tous les types de ménages. **Les couples sans enfant sont les moins touchés avec un taux de pauvreté à 9 %** (+ 2 points de pourcentage par rapport à Paris);

Taux de pauvreté par type de ménage, en 2017



Source : Insee FILOSOFI 2017.

derrière les couples avec enfant(s), qui sont 14,5 % à vivre sous le seuil de pauvreté (+1,5 point de pourcentage); les personnes seules, qui sont 16,8 % (+1,8 point de pourcentage); et **les familles monoparentales, qui sont les plus touchés par la pauvreté, à 17,1 %** (+ 2,1 points de pourcentage).

Par ailleurs, « **l'intensité de la pauvreté** »⁷ dans

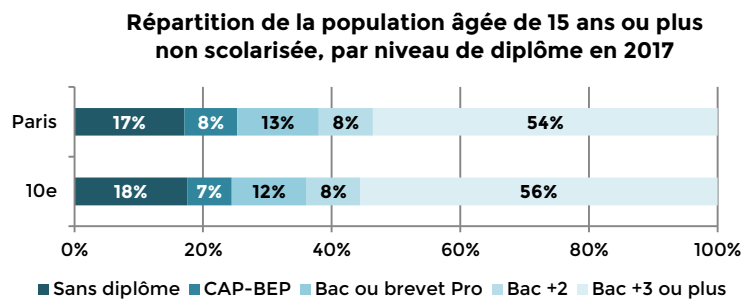
⁶ Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population française.

⁷ L'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Cet indicateur est mesuré comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de

l'arrondissement, à 26,5 %, est légèrement supérieure au niveau de la capitale, à 25 %. Cela signifie que les ménages pauvres du 10^e affichent un niveau de vie médian plus faible que celui des ménages pauvres parisiens (qui se situent aux alentours de 9 500 € annuels).

Activité, emploi et chômage

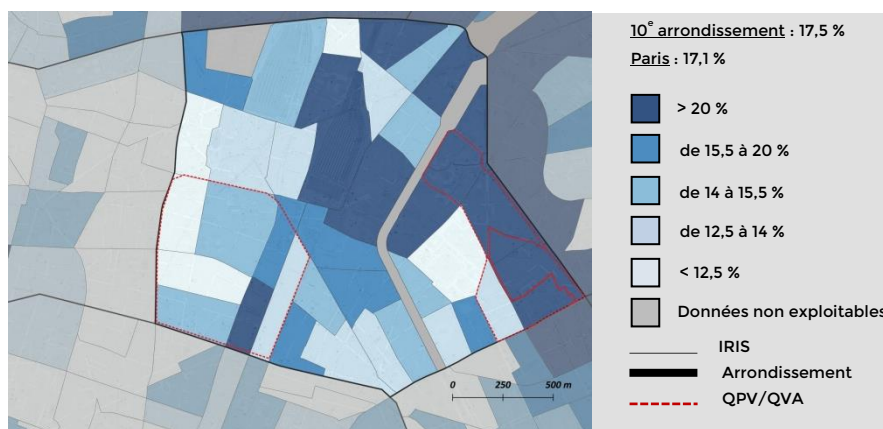
À l'image de la population parisienne, celle du 10^e est fortement diplômée, exceptée dans les quartiers de la politique de la ville



Comme sur d'autres indicateurs socioéconomiques, le 10^e arrondissement présente un profil très similaire à celui de la capitale en termes de niveaux de diplôme. La répartition de la population sortie du système scolaire selon les niveaux de diplôme est quasi identique à la moyenne parisienne : soit une population beaucoup plus diplômée qu'à l'échelle nationale, avec 56 % de personnes diplômées d'un Bac +3 ou

plus (contre 19 % en France). Les plus fragiles sur le marché de l'emploi, à savoir les personnes sans diplôme, représentent 18 % des adultes, 1 point de plus qu'à Paris. Dans les quartiers Faubourg du Temple et Grange-aux-Belles, cette proportion atteint 20 et 23 %. La cartographie montre que le QPA du Grand Belleville et le QVA Saint-Maur-Parmentier sont particulièrement concernés par ces taux importants de non-diplômés.

Carte 15 · Part de la population de 15 ans ou plus non scolarisée et n'ayant aucun diplôme par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

L'emploi précaire, en diminution ces 5 dernières années, se situe dans la moyenne de la capitale

Parmi les actifs en emploi, environ 16 % occupent un emploi à temps partiel, à l'image de ce que l'on peut observer à l'échelle parisienne. En cinq ans, la part de l'emploi à temps partiel diminue, plus fortement dans le 10^e qu'à Paris (-2 points environ).

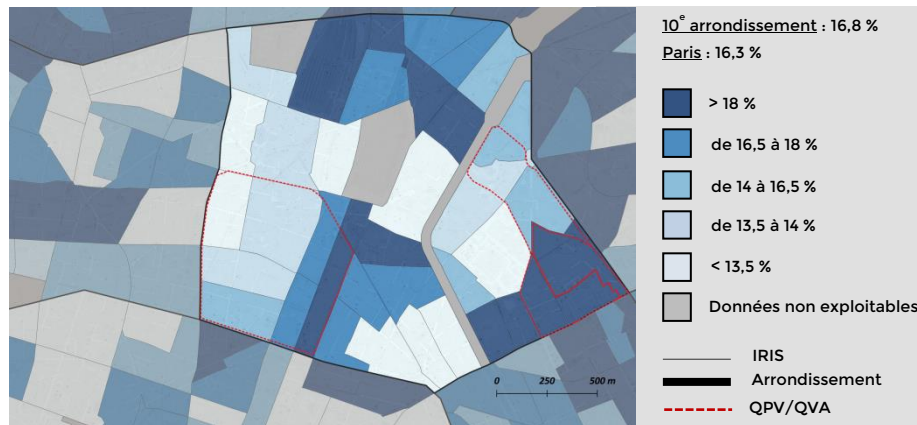
Les non-salariés, qui correspondent aux indépendants, gérants d'entreprise et personnes travaillant pour aider un proche sans rémunération, sont très légèrement sous-représentés dans l'arrondissement. En effet, 81,5 % des actifs en emploi occupent un emploi salarié, tandis que le salariat concerne en moyenne 83 % des actifs parisiens.

pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.

Parmi les travailleurs salariés, l'on compte **près de 17 % de personnes en emploi précaire**, contre 16,3 % en moyenne à Paris. **Le 10^e enregistre l'une des plus fortes diminutions du nombre de salariés en emploi précaire sur la période** : - 4 % chaque année en moyenne, tandis qu'à l'échelle parisienne, leur effectif diminue chaque année d'environ 1 % entre 2012 et 2017.

Au sein de l'arrondissement, la répartition de ces salariés en contrat précaire est très hétérogène, mais **ils sont particulièrement nombreux dans le quartier Faubourg du Temple - Hôpital Saint-Louis**, où l'emploi précaire concerne en moyenne 1 salarié sur 5.

Carte 16 · Part de salarié-e-s de 15 ans ou plus ayant un contrat de travail précaire par IRIS en 2017



Le taux chômage est plus élevé qu'à Paris, notamment à l'est de l'arrondissement, et touche davantage les femmes

Encadré 4 · La mesure du chômage

Plusieurs instruments de mesure du chômage coexistent :

- Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.
- L'enquête Emploi de l'Insee, mesure le chômage au sens du BIT (Bureau International du Travail) : une personne est considérée au chômage si elle est sans emploi durant une semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines, et a effectué une démarche active de recherche d'emploi au cours des quatre dernières semaines (le fait d'être inscrit à Pôle Emploi n'étant pas considéré comme une démarche de recherche active).
- Le Ministère du travail mesure tous les mois le chômage à partir des statistiques de Pôle Emploi : cette statistique concerne les personnes en demande d'emploi inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois considéré. L'on parle ainsi de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM).

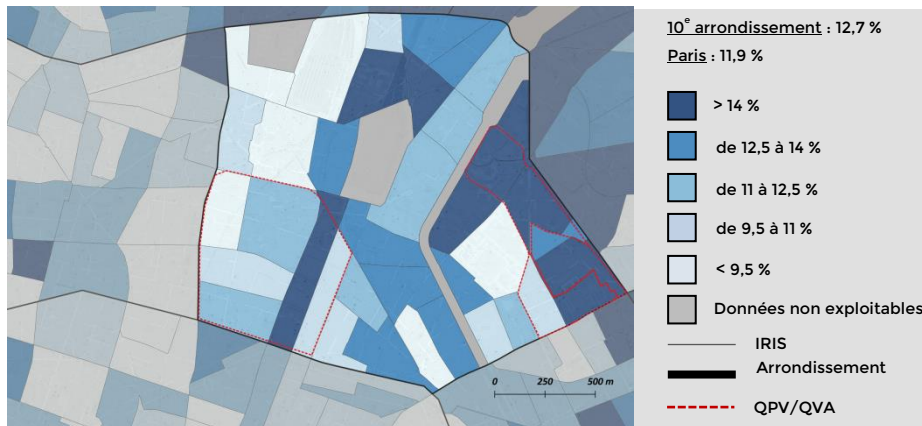
Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. De même, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

En 2017, **12,7 % des actifs de 15-64 ans se déclarent au chômage** au sens de l'Insee (*voir encadré 4*) dans l'arrondissement, une proportion supérieure de près d'un point au taux de chômage à Paris. Si cet indicateur est relativement stable depuis 2012, le 10^e se distingue de la moyenne parisienne par un **écart notable entre le taux de chômage des femmes (13,3 %) et des hommes (12,1 %)**.

À une échelle plus fine, de fortes disparités s'observent au sein du territoire. L'est et le nord-est de l'arrondissement sont beaucoup plus touchés par la problématique : le taux de chômage atteint 14,6 % dans le quartier Grange aux Belles-Terrage, et jusqu'à 20 % dans l'IRIS bordé par le quai de Jemmapes, le boulevard de la Villette, et l'axe des rues G.F. Haendel et Albert Camus. Il atteint la même valeur au sein de l'IRIS du sud du

10e, entouré par les boulevards Saint-Denis, Strasbourg, et les rues du faubourg Saint-Denis et Château d'Eau. Sur ce micro-territoire, l'indicateur a connu une augmentation très forte sur les cinq dernières années (+ 9 points), alors que le chômage reste à peu près stable dans l'arrondissement comme à Paris.

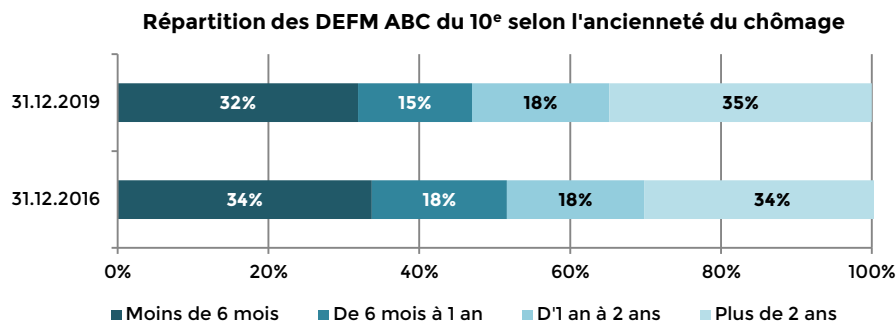
Carte 17 · Taux de chômage des 15-54 ans par IRIS selon l'Insee en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les personnes inscrites à Pôle Emploi sont en moyenne plus diplômées mais aussi plus souvent en « chômage de très longue durée »

Le nombre de demandeur-euse-s d'emploi en fin de mois (DEFM) inscrits à Pôle Emploi permet d'observer, sur un périmètre légèrement différent, une réalité plus récente des situations d'emploi des Parisien.ne.s. En 2019, on décompte environ 10 000 demandeur-euse-s d'emploi inscrits en catégories A, B et C dans l'arrondissement, dont 59 % n'exercent aucune activité (catégorie A). À titre de comparaison, la part de DEFM en catégorie A, potentiellement plus vulnérables, est plus importante à l'échelle de la capitale (64 %).



Source : Pôle emploi.

Entre 2016 et 2019, le nombre de DEFM a légèrement diminué dans l'arrondissement (de - 3,6 % catégorie ABC, et - 6,5 % en catégorie A), quand dans le même temps, il a légèrement augmenté à l'échelle parisienne.

Comparés à Paris, les profils des demandeur-euse-s d'emploi du 10^e sont plus masculins (52 % d'hommes, contre 50 % en moyenne à Paris), alors même que le taux de chômage au sens du recensement de l'Insee y est plus élevé chez les femmes. Ils sont également davantage qualifiés : 65 % d'entre elles et eux ont un niveau de formation supérieur au Bac, contre 60,5 % à l'échelle de tout Paris.

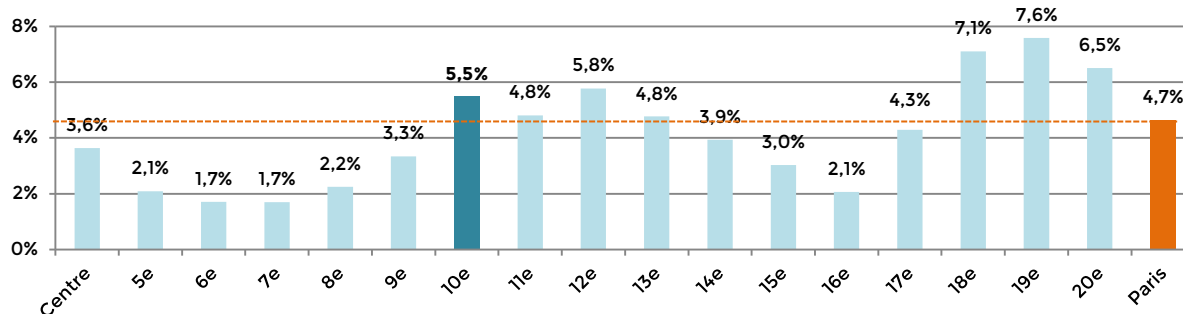
Là aussi, les trois quartiers situés à l'est de la diagonale Canal Saint-Martin - La Chapelle présentent des signaux de vulnérabilité plus forts : la part des DEFM diplômé-e-s du supérieur y est moins importante que dans les quartiers de l'ouest.

Les profils des demandeur-euse-s d'emploi résidant dans le 10^e se distinguent également du profil moyen parisien par la durée de leur inscription à Pôle Emploi. En effet, c'est l'un des territoires où l'on retrouve la proportion la plus forte de chômeur-euse-s inscrits depuis 2 ans ou plus : 35 % contre 32 % pour les DEFM parisien-ne-s. À l'image de ce qui s'observe dans le reste de Paris, l'arrondissement est également marqué par une tendance à l'allongement de la durée du chômage entre 2016 et 2019 (diminution de la part de DEFM entrés récemment dans le dispositif, au profit d'une augmentation de la part et du nombre de ces chômeurs dits « de très longue durée »).

Recours aux prestations et aides sociales

La part d'individus couverts par le RSA est un peu plus élevée qu'au sein de la capitale

Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2016



Sources : Caf ; Insee, RP 2017.

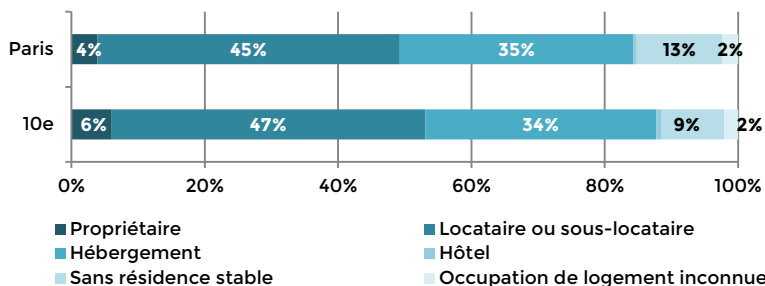
Au 31 décembre 2019, l'arrondissement compte **2 819 foyers bénéficiaires du RSA**, soit plus de 4 200 personnes concernées au sein de ces foyers.

Les données comparables les plus récentes font apparaître une proportion de **5,5 % de la population du 10^e** qui serait couverte par ce minima social : **une part plus importante que la moyenne parisienne qui s'établit à 4,7 %**.

Entre décembre 2016 et décembre 2019, **le nombre de foyers bénéficiaires du RSA a diminué de -12 % dans le 10^e arrondissement** : une évolution notable comparée à la tendance parisienne, également à la baisse mais seulement de -3 %.

De même que ce qui s'observe sur les DEFM inscrits à Pôle Emploi, le 10^e affiche **une surreprésentation d'hommes parmi les bénéficiaires du RSA**. Ils représentent en effet plus de 56 % des personnes bénéficiaires fin 2019, soit 2 points de plus qu'à l'échelle de la capitale.

Répartition des bénéficiaires du RSA selon leur statut résidentiel en 2019



Source : Caf au 31.12.2019.

allogataires RSA du 10^e sont très proches de celles observées à l'échelle parisienne, avec **une prédominance de personnes seules** (3 foyers sur 4), 17 % de familles monoparentales, 4 % de familles biparentales et 3 % de couples.

Dans l'arrondissement, **ces allocataires sont également plus représentés dans les classes les plus âgées (45 ans et plus)** que les profils moyens parisiens, **alors même que la structure de la population fait du 10^e un arrondissement plus jeune que la capitale**.

Enfin, les compositions familiales des

Les aides extralégales et facultatives de la Ville de Paris destinées aux ménages les plus modestes couvrent pour beaucoup des besoins alimentaires

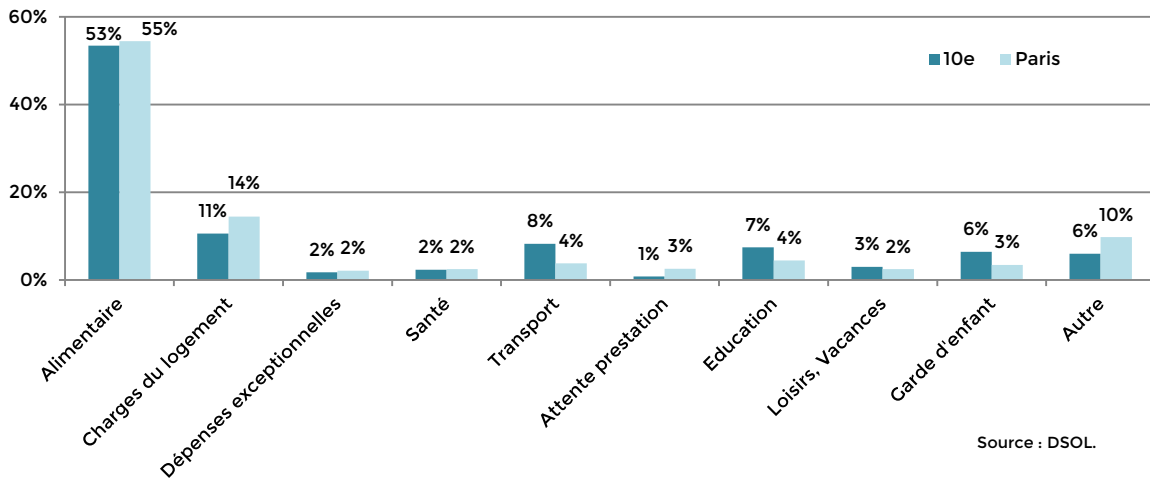
Parmi les aides facultatives de la Ville de Paris (*voir encadré 3*), certaines sont fléchées spécifiquement vers les Parisien·ne·s les plus en difficulté. C'est le cas de **l'Allocation exceptionnelle (AE)**, qui se distingue par un **périmètre et des conditions d'attributions très larges** : elle permet aux ménages d'accéder à une aide financière ponctuelle en cas de difficulté temporaire et peut être versée aux foyers résidant à Paris depuis au moins trois mois (contre trois ans de résidence requis pour les autres aides). Son montant varie selon la situation du

bénéficiaire. En 2019, le montant moyen des AE accordées s'élevait à 213 € sur l'ensemble du territoire parisien. Dans le 10^e, 1 259 AE ont été accordées en 2019.

Par ailleurs, la Ville de Paris est en charge du versement de la **prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière)**, destinée aux familles ne disposant pas de ressources suffisantes pour assurer l'éducation de leurs enfants. Cette aide s'inscrit dans le cadre de la politique de protection de l'enfance. La collectivité alloue toutefois des montants plus favorables que ceux prévus par la réglementation légale. **L'ASE financière est donc une aide dite extralégale (voir encadré 3)**. En 2019, **2 003 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 10^e.

Près de la moitié des AE et ASE financières sont versées à des foyers ayant besoin d'une aide pour des dépenses alimentaires.

Répartition des motifs d'attribution des aides financières AE et ASE en 2019

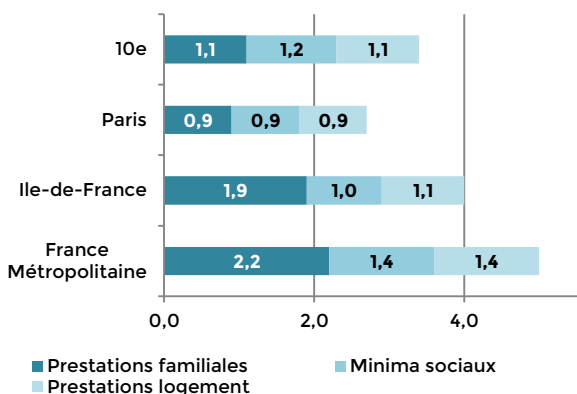


La dépendance aux prestations sociales est un peu plus forte qu'à Paris

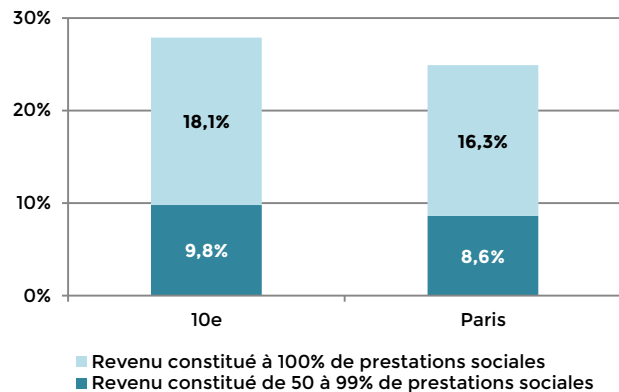
À l'image du nord parisien, **les ménages du 10^e bénéficient plus qu'ailleurs des mécanismes de redistribution**. Les prestations sociales et familiales composent 3,4 % du revenu annuel médian, une proportion légèrement importante que celles observées aux échelles parisienne (3 %), francilienne (4 %) et nationale (5 %).

Dans l'arrondissement, **27 % des foyers allocataires de la Caf peuvent être considérés comme dépendant des prestations** : celles-ci représentent plus de la moitié de leur revenu (c'est le cas de 25 % des allocataires Parisien-ne-s) ; et 18 % des allocataires affichent des revenus constitués uniquement de prestations sociales. Ces indicateurs dits de « dépendance aux prestations sociales » sont relativement stables sur les dernières années.

Part des prestations dans le revenu annuel médian des ménages en 2017 (en %)



Part des allocataires Caf dont le revenu est constitué à 50% ou plus de prestations sociales en 2017

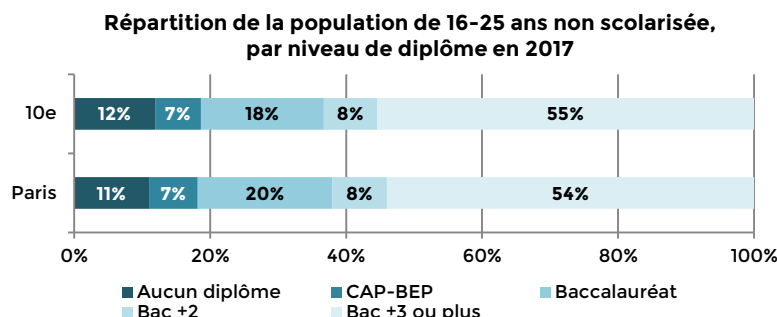


Sources : Insee, Filosofi 2017 ; Caf au 31.12.2017.

Focus sur l'activité et la précarité des jeunes

Les trajectoires scolaires des jeunes du 10^e sont proches de celles de l'ensemble des jeunes Parisien-ne-s

Au recensement 2017, 12,6 % de la population du 10^e est âgée de 16 à 25 ans, soit **11 600 jeunes**. C'est l'arrondissement qui compte la proportion la plus faible de jeunes de cette classe d'âge : en comparaison, ils représentent 14,4 % de la population parisienne. Sur les cinq dernières années, alors que la population des 16-25 diminue à l'échelle de la capitale de -4 %, le territoire enregistre une baisse encore plus forte de l'ordre de -10 %.



Source : Insee, RP 2017.

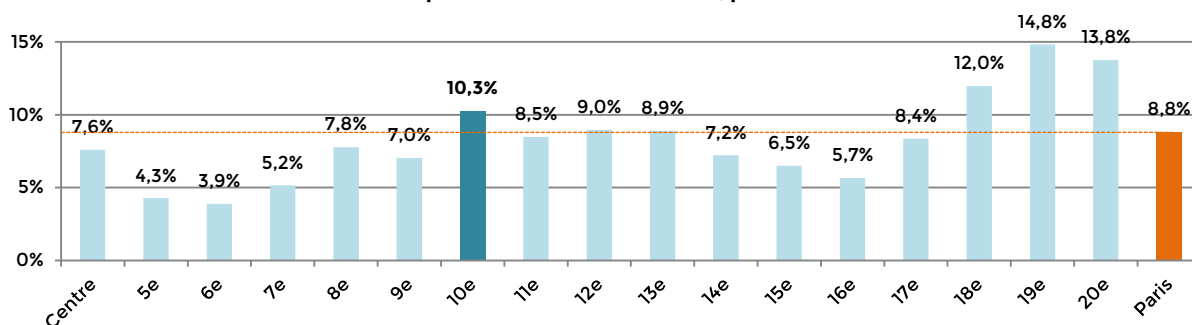
Les jeunes résidant dans le 10^e sont davantage en activité que leurs pairs parisiens. Le territoire affiche en effet l'une des plus fortes proportions de jeunes de 16-25 ans sortis d'études et occupant un emploi : c'est le cas de 27 %, contre 22 % à Paris. De même, seulement la moitié des jeunes de la classe d'âge sont uniquement en études, soit 5 points de moins qu'à l'échelle de la capitale.

Les niveaux de diplôme sont globalement assez proches de la moyenne parisienne : comme à Paris, une majorité des 16-25 ans qui ne sont plus étudiants sont sortis du système scolaire avec un diplôme équivalent ou supérieur à Bac +3 (55 %). *A contrario*, seulement 12 % des jeunes du 10^e sont sortis du système scolaire sans aucun diplôme. Néanmoins, à l'échelle infra-territoriale, les quartiers Grange aux Belles et Louis Blanc-Aqueduc laissent apparaître des signes de vulnérabilité plus importants : la part de jeunes sans aucun diplôme y atteint respectivement 15 et 18 %.

Le 10^e compte proportionnellement davantage de jeunes NEET que Paris

Les jeunes NEET sont considéré-e-s comme un public vulnérable car dépendant majoritairement des solidarités familiales. Ils et elles sont près de 1 200 en 2017 dans le 10^e, soit 10 % des jeunes de l'arrondissement, contre 9 % à Paris. Néanmoins, le territoire connaît une évolution plutôt favorable sur les cinq dernières années, avec une diminution du nombre de NEET (-12,7 %) plus forte que celle du nombre de jeunes âgés de 16 à 25 ans (-10,3 %). À titre de comparaison, la capitale enregistre une diminution plus faible du nombre de NEET entre 2012 et 2017 (-2 %), alors que l'effectif des jeunes de 16-25 ans baisse de -4 % sur la période.

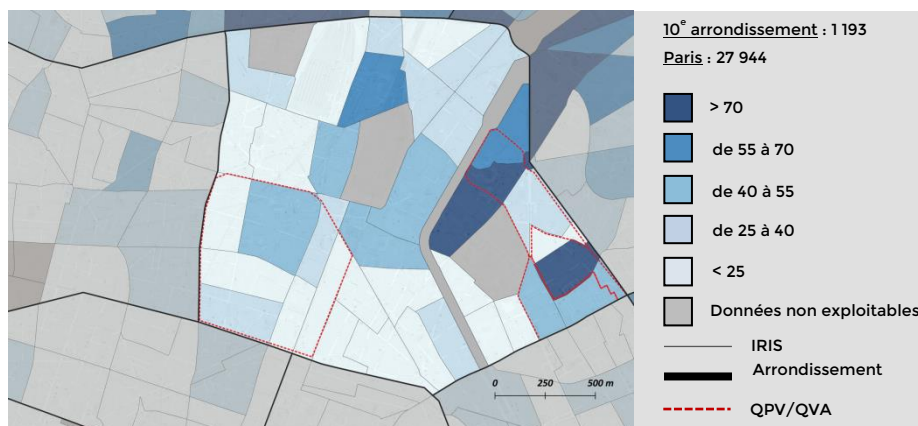
Part de NEET parmi les 16-25 ans en 2017, par arrondissement



Source : Insee RP. 2017

Au sein du territoire, le quartier Grange aux Belles - Terrage est davantage concerné par la problématique, avec 14 % des jeunes de la classe d'âge qui sont en situation d'inemploi et sortis du système scolaire. La représentation cartographique des lieux de résidence de ces jeunes met en lumière les îlots bordés par le quai de Jemmapes à l'ouest, et l'hôpital Saint-Louis et la place Colonel Fabien à l'est. Elle fait également ressortir un IRIS du QPV du Grand Belleville, qui compte près de 80 jeunes NEET en 2017.

Carte 18 · Nombre de jeunes NEET par IRIS selon l'Insee en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les **caractéristiques socioéconomiques de ces jeunes les distinguent de leurs pairs en études**. Dans le 10^e, comme à Paris, près d'1 jeune NEET sur 4 n'a pas de diplôme (23,4 %) ; alors que parmi tous les 16-25 ans sortis du système scolaire, seulement 12 % n'ont aucun diplôme (cf. supra).

La proportion de NEET sans diplôme est bien plus élevée parmi les **jeunes sans autonomie résidentielle, qui cumulent ainsi des signes de vulnérabilité** : environ 3 sur 10 n'ont pas de diplôme, à Paris comme dans le 10^e arrondissement. La répartition des niveaux de diplôme varie en effet fortement entre les jeunes NEET cohabitant avec leurs parents, et ceux bénéficiant d'une autonomie résidentielle, qui pour les trois quart d'entre eux ont au moins un baccalauréat.

Comparés aux NEET parisiens, les jeunes du 10^e ont un peu plus souvent décohabité du foyer familial : c'est le cas de 48 %, contre 42 % pour Paris.

Les données d'activité de la Mission Locale de Paris (MLP) permettent d'approcher la réponse publique apportée aux besoins d'insertion socioprofessionnelle de ces jeunes NEET. Ses missions consistent en l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou plus globalement à l'autonomie. Le site Centre de la MLP, situé dans le 11^e arrondissement voisin, accompagne notamment les jeunes du 10^e.

En 2019, la **Mission Locale de Paris a accompagné 676 jeunes résidant dans le 10^e arrondissement** (soit 56 % des NEET, qui constituent le public cible de l'association). Elle a par ailleurs accueilli 354 jeunes se présentant pour une première inscription à la MLP, un volume en légère baisse sur les cinq dernières années.

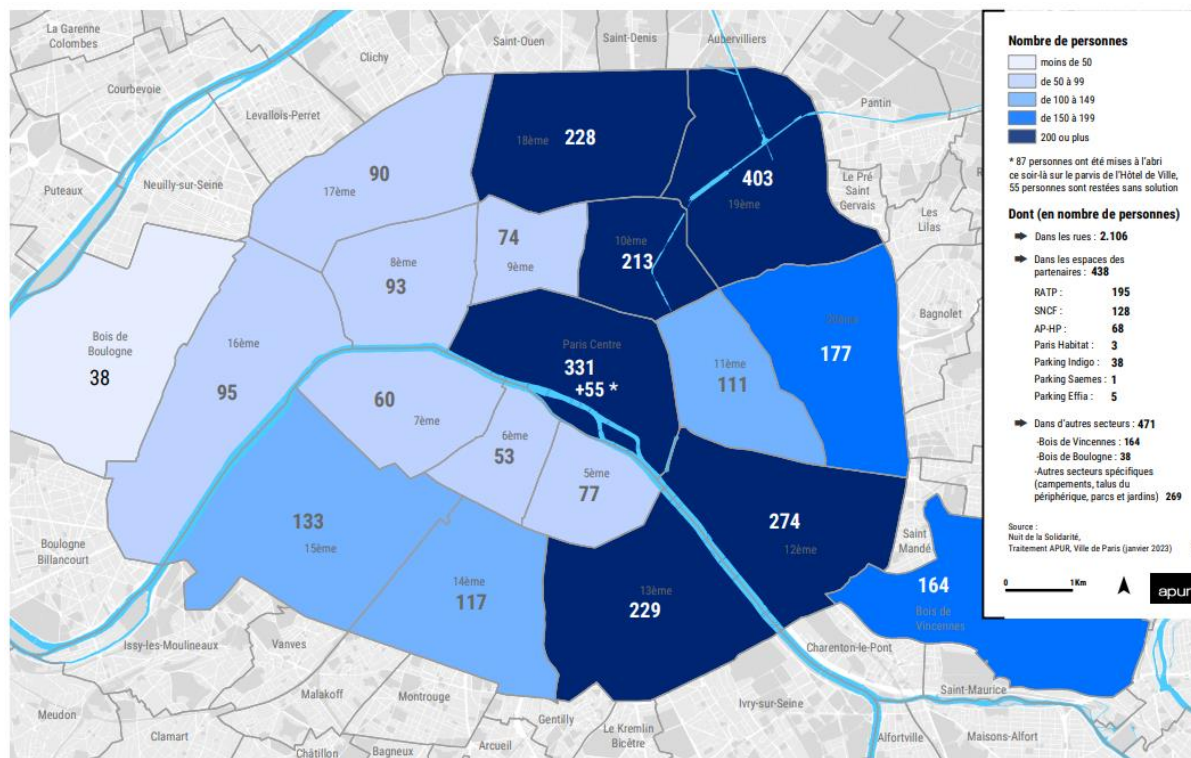
Cartographie de la grande exclusion

Lors de la Nuit de la Solidarité 2023, 213 personnes sans-abri ont été décomptées dans l'arrondissement

Depuis 2018, la Ville de Paris mène tous les ans une opération de décompte et d'enquête auprès des personnes sans-abri lors des « Nuits de la Solidarité ». Le rapport d'analyse des résultats produit par l'Atelier Parisien d'Urbanisme (Apur) fait état de ces données, ainsi que des profils et des besoins des personnes enquêtées. La 6^e opération qui s'est déroulée la nuit du 26 au 27 janvier 2023 a donné l'occasion aux équipes de décompter **3 015 personnes sans abri à Paris**, soit une hausse de 16 % par rapport à l'édition précédente - marquée par le contexte particulier de confinement et de couvre-feu dicté par la crise sanitaire.

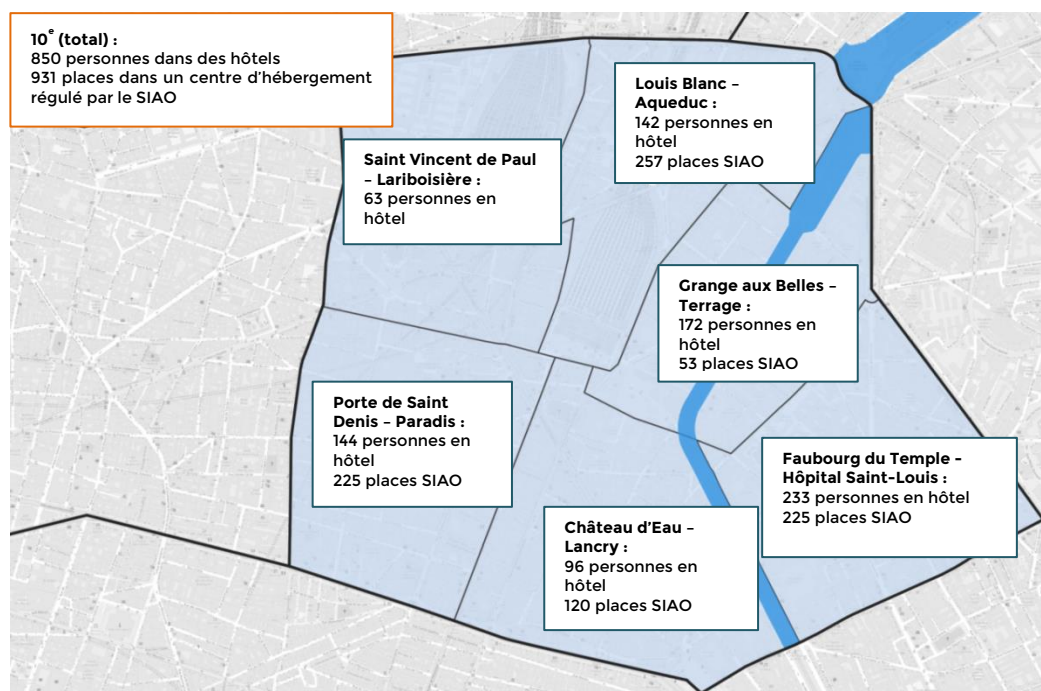
Dans le 10^e arrondissement, **213 personnes en situation de rue ont été décomptées durant cette Nuit de la Solidarité**, soit 38 de plus que l'année précédente.

Carte 19 · Décompte de la Nuit de Solidarité du 26 au 27 janvier 2023

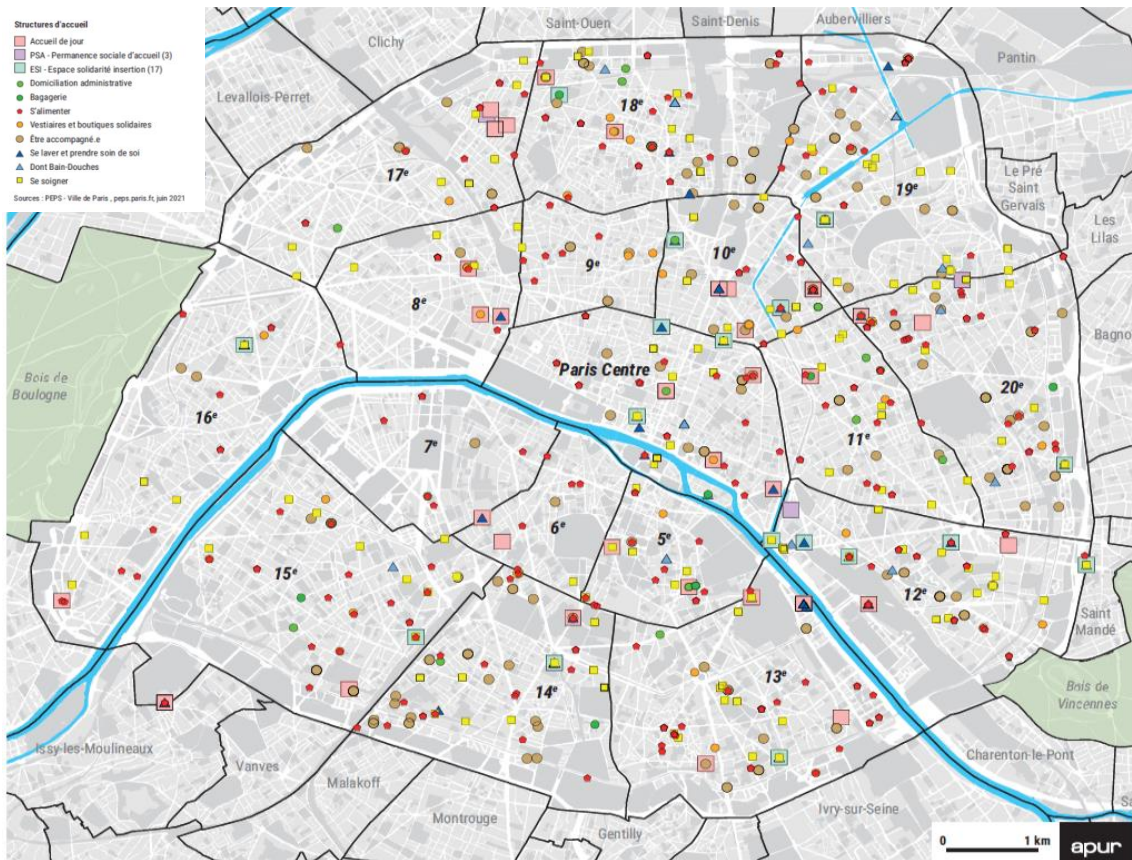


Le 10^e accueille 850 personnes hébergées dans des hôtels conventionnés et dispose de 931 places en centres d'hébergement régulés par le SIAO

Carte 20 · Nombre de personnes en hôtel et dans un centre d'hébergement dont les places sont régulées par le SIAO en avril 2023 dans le 10^e



Carte 21 · Accueil de jour et offre d'accompagnement social à destination des personnes sans-abri à Paris



■ Personnes âgées

Démographie et mobilité

Comme à Paris, l'arrondissement est marqué par le vieillissement de sa population

En 2017, le 10^e arrondissement compte **14 700 habitants âgés de 60 ans ou plus**. Les séniors âgés de 60-74 ans et de 75 ans et plus représentent respectivement 11 % et 5 % de la population de l'arrondissement, des proportions bien plus faibles que celles observées dans la capitale, 14 % et 8 %.

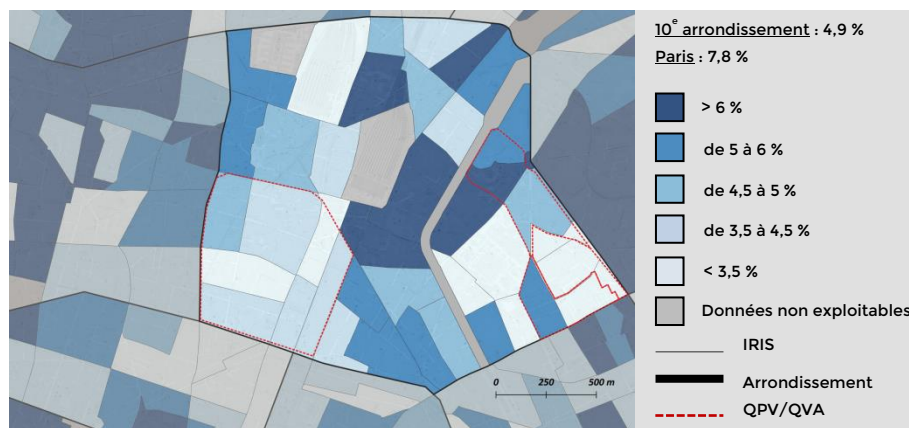
À l'échelle infra-territoriale, **la proportion des personnes âgées de 75 ans et plus est plus élevée dans les quartiers situés au centre de l'arrondissement**. Dans le quartier Granges aux Belles, elles représentent 6,3 % des habitants (toujours moins que la moyenne parisienne) ; cette proportion atteint jusqu'à 11,4 % dans un IRIS du quartier Château d'eau - Lancry. À l'inverse, dans le quartier Porte Saint Denis - Paradis, au sud-ouest de l'arrondissement, la part de séniors âgés est très faible, inférieure à 5 % dans l'ensemble des IRIS du quartier.

Entre 2012 et 2017, le nombre de séniors a augmenté de + 0,8 %/an en moyenne, dans le 10^e arrondissement : 600 habitants supplémentaires de 60 ans ou plus sur la période. Cette augmentation, plus ou moins accentuée selon les classes d'âge, est globalement du même ordre que celle observée à Paris. En effet dans le 10^e, le nombre de séniors âgés de moins de 75 ans a augmenté de + 1 %/an en moyenne, et les 75 ans et plus de + 0,5 %/an, une dynamique proche de l'évolution parisienne.

Par ailleurs, la part de personnes âgées de 60 ans et plus entre 2012 et 2017 a augmenté d'un point sur le territoire (passant de 15 à 16 %) à l'image de la tendance de la capitale (passant de 21 à 22 %).

Le 10^e arrondissement cumule sur la dernière période de recensement un phénomène de gérontocroissance (augmentation de l'effectif) et de vieillissement de sa population (augmentation du « poids » démographique des séniors).

Carte 22 · Part des plus de 75 ans dans la population totale par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Les séniors du 10^e qui quittent la capitale le font moins pour entrer en établissement

Entre 2016 et 2017, 2,2 % des séniors âgés de 70 ans ou plus vivant dans le 10^e arrondissement ont émigré hors de la capitale (contre 1,9 % de tous les séniors parisiens) : **deux tiers d'entre eux se sont installés hors d'Île-de-France, l'une des proportions les plus élevées des arrondissements parisiens**.

Ces séniors ont davantage émigré en ménage ordinaire qu'en établissement pour personnes âgées : parmi les séniors ayant quitté le 10^e, seulement 14 % ont intégré un établissement, une très faible proportion en comparaison de l'ensemble des séniors parisiens ayant quitté la capitale pour entrer en établissement (34 %).

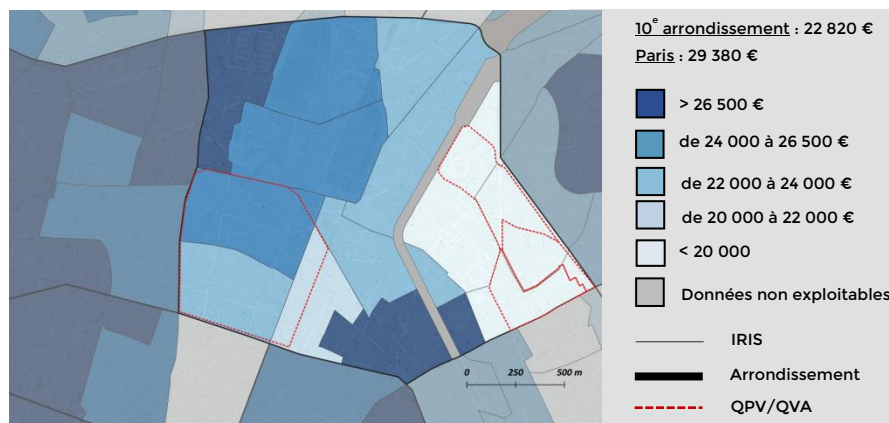
Précarité et logement

Le niveau de vie des séniors est faible, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville

En 2017, les séniors du 10^e présentent un revenu médian disponible inférieur à celui enregistré à l'échelle parisienne. En effet, ce dernier est de 23 600 € chez les 60-74 ans et 22 800 € chez les séniors âgés de plus de 75 ans, contre 27 300 € et 29 400 € chez les 60-74 et les 75 ans et plus parisiens. **Le montant moyen des retraites est également bien moins élevé pour les habitant-e-s de l'arrondissement : 24 700 € à l'année, contre 31 200 € pour les retraités parisiens.** En outre, **le taux de pauvreté atteint respectivement 21 % et 15 % chez les habitant-e-s âgé-e-s de 60-74 ans et de 75 ans ou plus, soit des taux parmi les plus élevés des arrondissements parisiens pour ces tranches d'âges (contre 15 % et 10 % chez les séniors parisiens).**

Dans la majorité des quartiers du 10^e, le niveau de vie des séniors est inférieur à celui des parisiens. **De fortes disparités de revenus existent toutefois entre les différents quartiers.** Le quartier Saint-Vincent-de-Paul au nord-ouest du 10^e enregistre le revenu médian des séniors le plus élevé. *A contrario*, dans la quasi-totalité des îlots du quartier Faubourg du Temple, les 75 ans ou plus ont un revenus annuel médian inférieur à 20 000 €, ce qui en fait le quartier du 10^e ou la précarité économique des séniors est la plus importante.

Carte 23 · Niveau de vie annuel médian des plus de 75 ans par TRIRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La part de personnes âgées locataires d'un logement social est moins élevée qu'à Paris

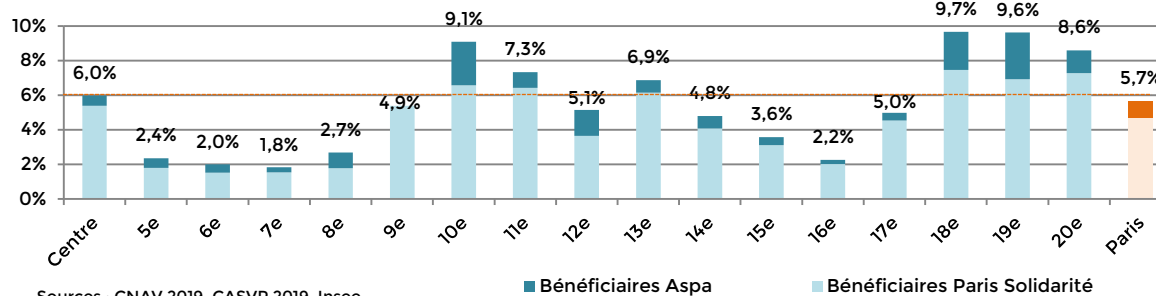
Les séniors du 10^e sont proportionnellement aussi nombreux à être locataires de leurs logements qu'en moyenne à Paris : c'est le cas de 41 % des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus. **Parmi eux, les ménages qui occupent un logement social sont quant à eux sous-représentés : 35 % des locataires vivent en HLM, contre 48 % à l'échelle parisienne.** On dénombre ainsi 1 020 ménages dont la personne de référence est âgée de 65 ans ou plus locataires du parc social du 10^e en 2017, un nombre relativement stable depuis 2012 (+ 50 locataires du parc social).

Parmi les ménages de 75 ans ou plus, seulement 1,2 % vivent dans un logement suroccupé, soit près de 40 ménages. Cette proportion est du même ordre que dans la capitale (0,9 %).

Par ailleurs, 4 % des résidences principales dont la personne de référence a 75 ans ou plus sont considérés comme inconfortables (n'ont ni douche, ni salle de bains), concernant ainsi 165 ménages. Cette proportion, bien plus élevée que celle enregistrée pour Paris (2,4 %), et du même ordre que dans le 11^e voisin, est à mettre en lien avec le parc de logements de l'arrondissement, plus ancien et davantage concerné par la problématique.

Le 10^e enregistre un recours important au minimum vieillesse

Les bénéficiaires de l'ASPA et de Paris Solidarité parmi les 65 ans ou plus par arrondissement en 2019



Sources : CNAV 2019, CASVP 2019, Insee.

L'**Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)** est une prestation nationale accordée mensuellement aux retraités disposant de faibles ressources. Son montant dépend du revenu et du patrimoine du bénéficiaire. La Ville de Paris propose également un complément de ressources mensuel destiné aux personnes âgées ou en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**.

En 2019, dans le 10^e, une forte proportion de 65 ans ou plus bénéficie de l'ASPA : 954 personnes, soit **9 % des séniors affiliés au régime général contre 5,7 % à l'échelle parisienne**. Parmi ces bénéficiaires, près des trois quarts sont bénéficiaires de Paris Solidarité Personnes Âgées (73 %), une faible proportion en comparaison avec les 65 ans ou plus bénéficiant de l'ASPA et percevant Paris Solidarité dans la capitale (83 %).

En 5 ans, **le nombre de personnes âgées bénéficiaires de Paris Solidarité a augmenté de + 5,5 %/an en moyenne dans le 10^e arrondissement** (passant de 529 personnes en 2014 à 690 en 2019). Cette évolution coïncide avec la dynamique parisienne : en moyenne + 3,9 %/an de séniors bénéficiaires de Paris Solidarité sur la période, soit 3 000 personnes supplémentaires.

La Ville de Paris distribue d'autres aides facultatives à destination des séniors disposant de faibles ressources. De fait, 191 personnes âgées de 65 ans ou plus sont bénéficiaires de **Paris Logement Personnes Âgées (PLPA)** dans le 10^e en 2019. Autre aide proposée aux publics séniors, **le Pass Paris Séniors ou Access'** est un forfait unique dézonné et gratuit proposé aux personnes âgées de 65 ans ou plus. En 2019, plus de 8 100 personnes âgées bénéficiaient de ce Pass dans l'arrondissement, soit 41 % des 65 ans ou plus. Cette proportion est bien plus élevée que celle observée à l'échelle de Paris (31 %), exprimant une utilisation importante de cette offre, reflet du **niveau de vie moins élevé des séniors de l'arrondissement**.

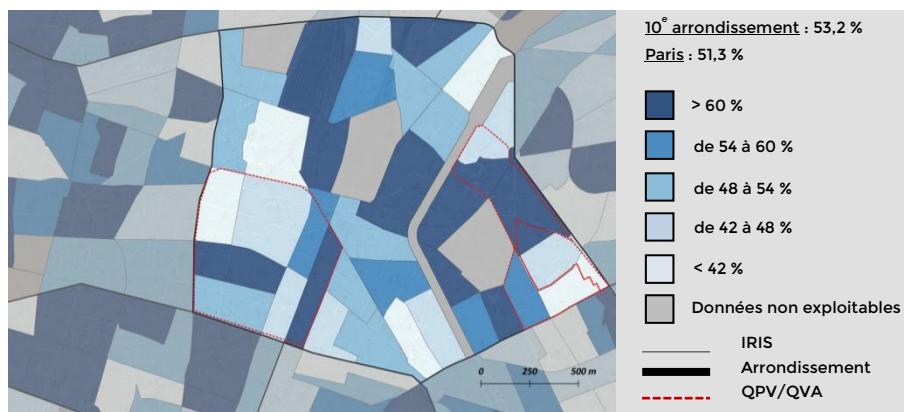
Isolement et perte d'autonomie

Plus de la moitié des personnes âgées vivent seules

Parmi les séniors âgés de 75 ans et plus qui habitent le 10^e arrondissement, **près de 53 % vivent seuls**, une proportion légèrement plus élevée que pour l'ensemble des séniors parisiens de cette même tranche d'âge (51 %). Parmi eux, **21 % vivent dans de grands logements (4 pièces ou plus)**, une proportion moins importante que dans la capitale (25 %).

À l'échelle infra-territoriale, la proportion de séniors âgés de 75 ans ou plus vivant seuls varie de 36 % à près de 82 % selon les ilots : ces derniers sont situés de manière éparse dans l'ensemble des quartiers de l'arrondissement. Ainsi, on enregistre entre 50 % et 53 % de personnes âgées vivant seules dans la quasi-totalité des quartiers de l'arrondissement. **Seuls les quartiers Grange-aux-Belles et Faubourg-du-Temple enregistrent des proportions plus élevées de 75 ans ou plus vivant seuls, atteignant respectivement 59 % et 57 %.**

Carte 24 • Part de la population âgée de 75 ans ou plus vivant seule par IRIS en 2017



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

La tendance à la « cohabitation intergénérationnelle » est un peu plus importante qu'à Paris

Le rapport aidants/aidés, c'est-à-dire le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidantes » (55-64 ans) sur le nombre de personnes ayant le plus de chance d'être « aidées » (85 ans ou plus) atteint 5,9 dans le 10^e arrondissement : autrement dit, **pour 1 personne en âge d'être « aidée », il y a dans le même arrondissement près de 6 personnes en âge d'être « aidantes »**. En lien avec l'augmentation du nombre de séniors âgés de 75 ans et plus entre 2012 et 2017, ce rapport diminue dans le 10^e, comme à l'échelle parisienne et nationale.

Le rapport aidants/aidés peut s'apprécier encore plus finement via l'étude du phénomène de cohabitation entre une personne âgée et ses enfants par exemple, à l'échelle d'un logement. Si celui-ci peut s'interpréter comme étant lié à la perte d'autonomie, il peut également résulter de facteurs économiques. **Ainsi, dans le 10^e, parmi l'ensemble des ménages avec au moins une personne âgée de 75 ans ou plus, 12 % sont composés également d'au moins un adulte de 18-60 ans.** Ce phénomène de cohabitation est légèrement plus important qu'à l'échelle parisienne, où 11 % des ménages composés de séniors comptent également un-e aidant-e potentiel-le. À titre de comparaison, les arrondissements voisins du nord-est parisien, présentent des proportions plus élevées de cohabitation intergénérationnelle (15 % à 16 %).

Le nombre de bénéficiaire de l'APA est en forte baisse depuis 2016

L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) est une aide qui sert à payer (en totalité ou en partie) les dépenses nécessaires au maintien à domicile des séniors. Au 31 décembre 2019, **3,2 % des personnes âgées de 60 ans et plus qui habitent le 10^e arrondissement perçoivent l'APA à domicile, soit près de 470 bénéficiaires, contre 4 % à Paris. Leur effectif a diminué de -10 % depuis 2016, soit la plus forte baisse enregistrée dans l'ensemble des arrondissements parisiens.** À titre de comparaison, dans la capitale, le nombre de bénéficiaires de l'APA a augmenté de +1,2 %, soit 200 bénéficiaires de plus en 5 ans. Cette diminution du nombre de bénéficiaires sur l'arrondissement s'inscrit en contradiction avec l'augmentation du nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus dans le 10^e depuis 2012, et traduit un moindre recours à l'APA sur le territoire.

Les bénéficiaires sont en moyenne aussi dépendants que l'ensemble des bénéficiaires parisiens ; en effet, 21 % des bénéficiaires de l'APA qui habitent le 10^e ont un GIR 1 ou 2, contre 22 % à l'échelle parisienne. Cette proportion reste faible en comparaison avec celles observées dans les 9^e (29 %) et 11^e (27 %) arrondissements voisins.

Encadré 5 • L'évaluation de la perte d'autonomie à l'aide de la grille AGGIR

Le GIR (groupe iso-ressources) correspond au degré de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est évalué à partir de la grille nationale AGGIR. Il existe 6 niveaux de GIR : le GIR 1 est le niveau de perte d'autonomie le plus élevé, et le GIR 6 le plus faible. Les personnes évaluées en GIR 5 ou 6 ne peuvent pas prétendre à l'APA.

Indice composite de vulnérabilité des séniors

Dans le 10^e arrondissement, les TRIRIS qui cumulent les trois indicateurs de vulnérabilité (*voir encadré 6*) sont situés dans le centre et l'est de l'arrondissement. **Les personnes âgées les plus vulnérables se trouvent donc principalement dans les quartiers Grange aux Belles et Faubourg du Temple, notamment dans les TRIRIS bordant le canal Saint-Martin.** Par opposition, le quartier de la Porte Saint Denis correspond au territoire où les personnes âgées sont les moins vulnérables dans l'arrondissement.

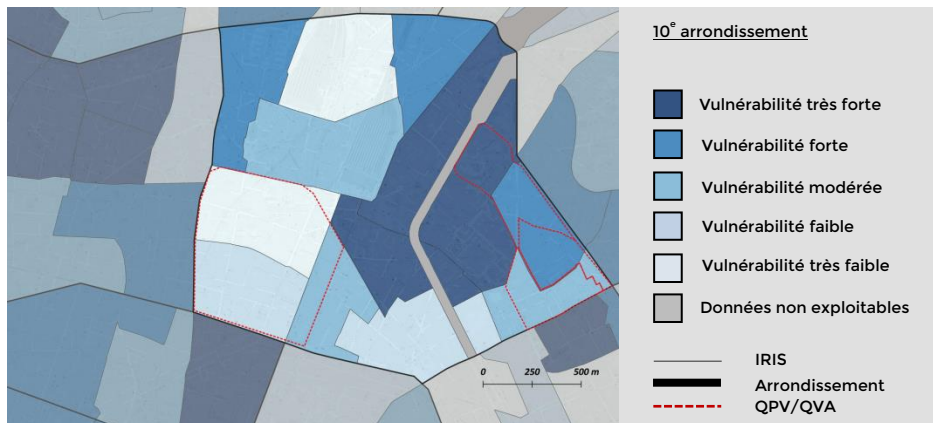
Encadré 6 • L'indice composite de vulnérabilité des séniors

L'indice composite de vulnérabilité des séniors permet d'évaluer l'exposition des TRIRIS (quartiers composés de plusieurs IRIS, généralement trois) à la vulnérabilité économique, la précarité sociale et la dépendance de leurs séniors de 75 ans et plus.

L'indice est construit à partir des trois indicateurs suivants : (i) le revenu médian des 75 ans et plus ; (ii) leur isolement résidentiel ; (iii) leur âge, qui permet d'approcher la problématique de la dépendance.

La comparaison des TRIRIS se fait à l'échelle de l'arrondissement et non à l'échelle parisienne.

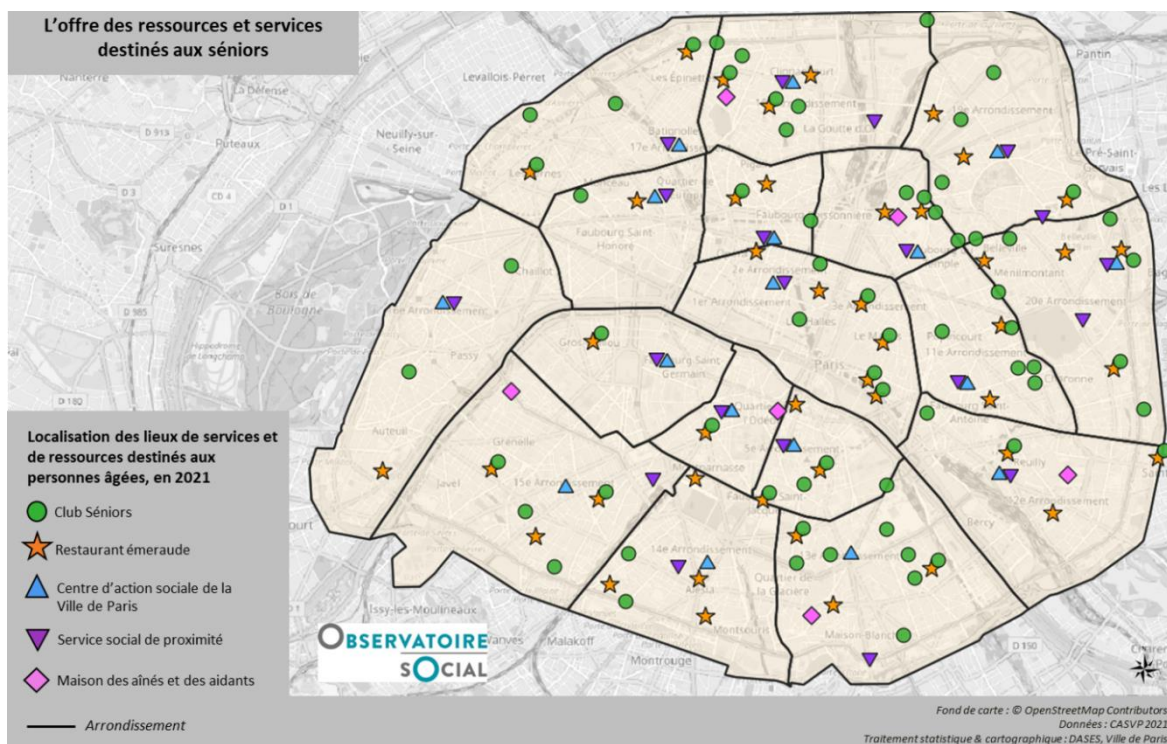
Carte 25 • Indice de vulnérabilité des personnes âgées de 75 ans ou plus par TRIRIS, en 2017



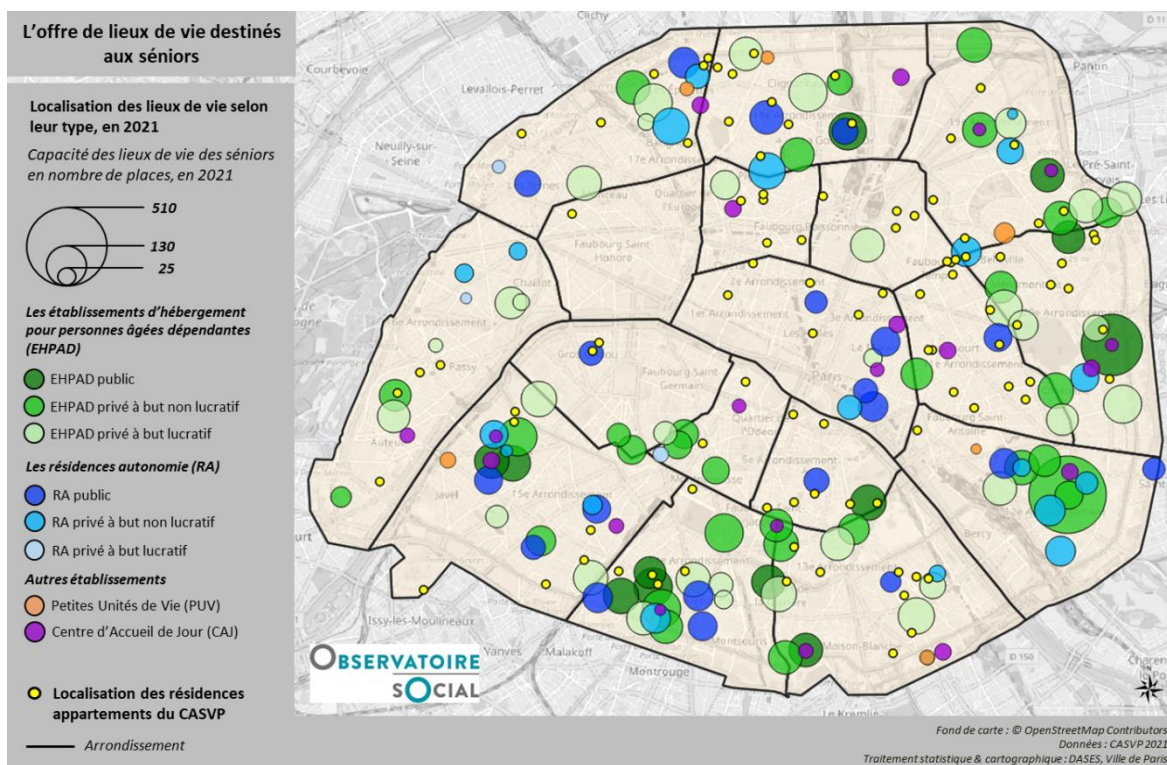
Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Source : Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cartographie de l'offre destinée aux séniors

Carte 26 · L'offre des ressources et services destinés aux séniors



Carte 27 · L'offre de lieux de vie destinés aux séniors



■ Personnes en situation de handicap

Encadré 7 • Évaluation du taux d'incapacité d'une personne en situation de handicap

Le taux d'incapacité est un des critères permettant l'attribution de certaines prestations à destination des personnes en situation de handicap. Il est évalué selon un « guide-barème » divisé en trois fourchettes :

- un taux d'incapacité inférieur à 50 % indique que la personne évaluée n'est pas confrontée à des entraves notables dans sa vie quotidienne ;
- un taux d'incapacité compris en 50 et 79 % signale des retentissements importants sur la vie sociale, scolaire/professionnelle et domestique de la personne en situation de handicap ;
- un taux d'incapacité supérieur à ou égal à 80 % révèle une atteinte sévère à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour la réalisation d'actes essentiels.

Les droits à l'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) et l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) sont ouverts aux personnes en situation de handicap dont le taux d'incapacité est supérieur à 50 %.

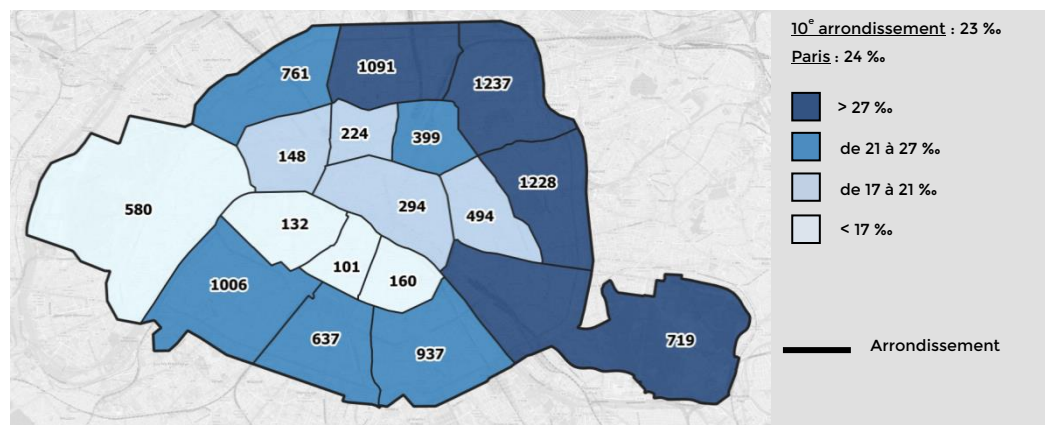
Les enfants en situation de handicap bénéficiaires de l'AEEH

Les enfants en situation de handicap sont représenté-e-s dans des proportions similaires à celles de la capitale

L'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé-e (AEEH) est une prestation familiale qui a pour but d'aider les familles à faire face aux frais supplémentaires qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans. Son montant diffère en fonction de la nature et de la gravité du handicap (*voir encadré 7*).

Dans le 10^e en 2019, 399 enfants bénéficiaires de l'AEEH sont réparti-e-s dans 372 familles. La proportion d'enfants bénéficiaires parmi l'ensemble des 0-19 ans s'élève à 23 % dans l'arrondissement. Elle est comparable à la proportion observée à l'échelle parisienne, à 24 %. À noter que le 10^e arrondissement a connu une diminution du nombre de bénéficiaires de l'AEEH de - 4 % sur la période 2017-2019, à l'inverse à la dynamique parisienne qui enregistre une hausse de + 5 %.

Carte 25 • Nombre de bénéficiaires de l'AEEH à Paris par arrondissement en 2019

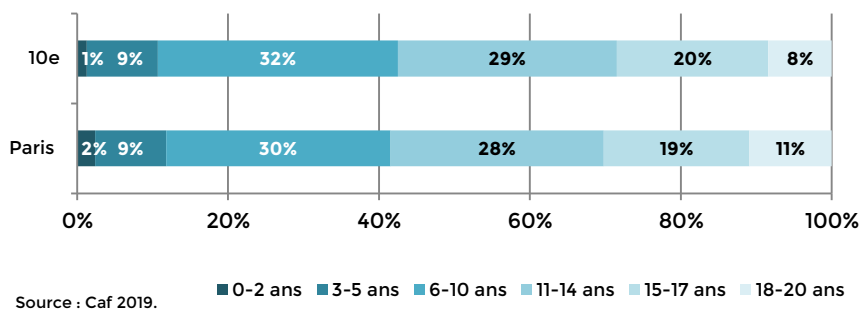


Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Le profil des enfants bénéficiaires de l'AEEH dans le 10^e est semblable à celui de l'ensemble des bénéficiaires parisiens

En 2019, 10 % des bénéficiaires de l'AEEH sont âgé-e-s de moins de 6 ans dans le 10^e, une proportion quasi équivalente à celle observée à Paris (11 %) et très inférieure au poids des enfants de cette catégorie d'âge dans la

Répartition des enfants bénéficiaires de l'AEEH âgées de moins de 20 ans, par classes d'âge en 2019



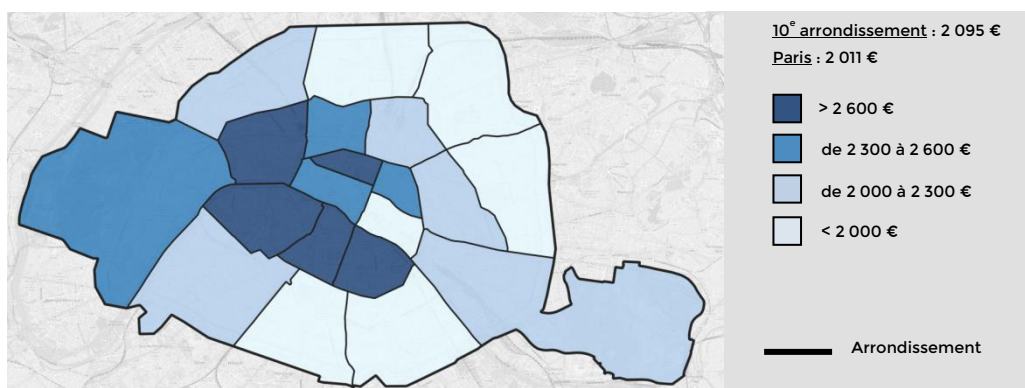
population totale des moins de 20 ans. Cette sous-représentation peut s'expliquer par le temps nécessaire au dépistage, qui induit un délai avant la reconnaissance d'une situation de handicap chez l'enfant. Par ailleurs, les 6-14 ans représentent plus de la moitié des enfants bénéficiaires de l'AEEH dans le 10^e (59 %), quasi-identique à ce qui s'observe dans la capitale (58 %).

La composition familiale des enfants reconnus en situation de handicap et bénéficiaires de l'AEEH est également à peu près semblable dans le 10^e et à Paris. Ainsi, en 2019, 35 % des bénéficiaires de l'AEEH de l'arrondissement vivent dans une famille monoparentale, soit 128 enfants, contre 37 % à Paris.

Il existe de fortes inégalités de revenus au sein des familles allocataires

En 2019, le revenu mensuel médian des familles avec un enfant bénéficiant de l'AEEH est de 2 095 € par mois dans le 10^e arrondissement, un montant à peu près équivalent à la médiane parisienne (2 011 €).

Carte 26 · Revenu mensuel médian des familles bénéficiant de l'AEEH par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

Cependant, dans l'arrondissement, plus de 3 familles bénéficiaires sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté en 2019 (31 %) une proportion bien plus élevée que dans la capitale (25 %). Entre 2017 et 2019, ce taux a fortement augmenté (+ 5 points de pourcentage), alors qu'à l'échelle parisienne, la pauvreté des familles ayant un enfant en situation de handicap a augmenté dans une moindre mesure (+ 1 point de pourcentage).

La conjonction de ces deux indicateurs (un taux de pauvreté élevé, pour un revenu médian pourtant équivalent à Paris) révèle l'existence d'écart de niveaux de vie très importants entre les différents publics de l'allocation.

Celles-ci sont plus nombreuses à percevoir des allocations logement de la Caf

En 2019, 174 familles bénéficiant de l'AEEH perçoivent une aide au logement de la Caf. Cela représente un peu moins de la moitié des familles ayant au moins un enfant reconnu en situation de handicap (47 %), une proportion néanmoins plus élevée qu'à Paris (45 %). Le recours aux aides au logement de ce public est à mettre en perspective avec la surreprésentation des familles monoparentales, la forte proportion de locataires dans l'arrondissement et des niveaux de vie moins élevés.

L'ASPEH, Allocation de soutien aux parents d'enfant(s) handicapé(s), est une aide versée par le CASVP aux familles pour chaque enfant en situation de handicap à charge, et sur des critères de revenus et de durée de

résidence à Paris. En 2017, 294 familles avec un enfant percevant l'AAEH ont bénéficié de l'ASPEH, soit trois quarts des familles du 10^e couvertes par l'AAEH. À titre de comparaison, une proportion équivalente de familles avec un enfant bénéficiant de l'AAEH sont bénéficiaires de l'ASPEH dans la capitale (73 %) cette même année.

Les adultes reconnus en situation de handicap bénéficiaires de l'AAH

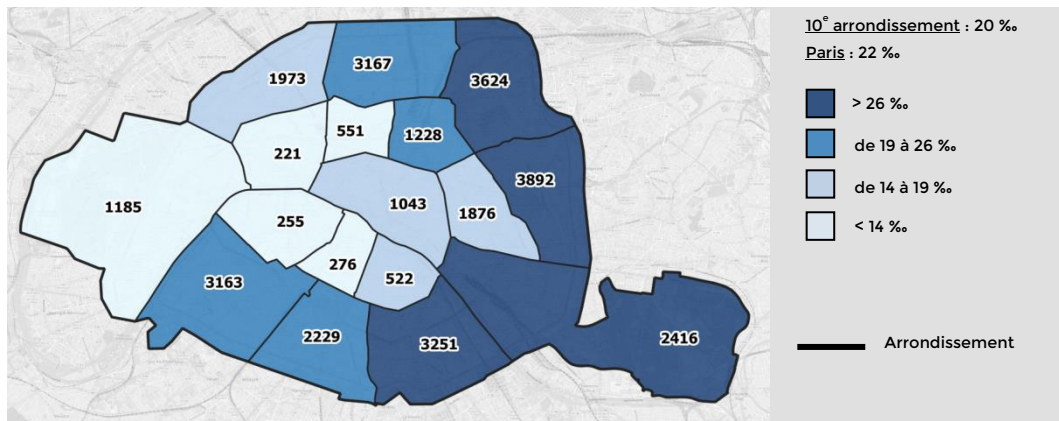
La proportion d'adultes en situation de handicap dans le 10^e est stable depuis 2017 et proche de celle de la capitale

L'Allocation aux adultes handicapé-e-s (AAH) est une aide financière qui assure aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Elle est accordée à partir de 20 ans, sous réserve de respecter des critères d'incapacité (voir encadré 7) et de revenu.

En 2019, on dénombre 1 228 adultes bénéficiaires de l'AAH dans le 10^e, qui représentent en proportion 20 personnes âgées de 20-64 ans sur 1 000. Cette proportion est légèrement plus faible qu'à Paris : 22 bénéficiaires AAH pour 1 000 personnes de 20-64 ans. Par ailleurs, dans l'arrondissement comme dans la capitale, un peu moins d'un quart de ces bénéficiaires perçoivent le complément AAH, qui s'ajoute à d'autres revenus.

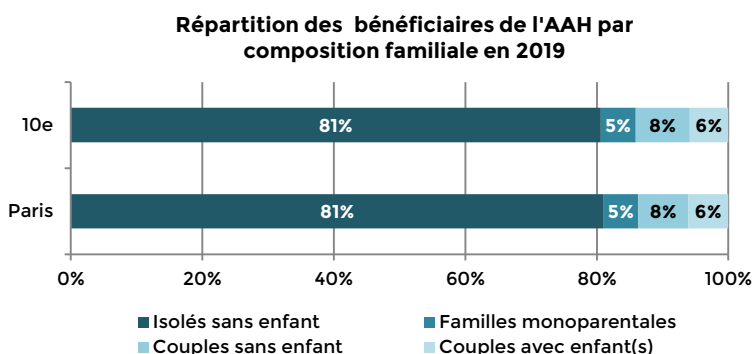
Le nombre d'adultes percevant l'AAH est en hausse dans la majorité des arrondissements parisiens, depuis 2017, à l'exception des 6^e, 10^e et 18^e arrondissements. En effet, l'arrondissement affiche une grande stabilité entre 2017 et 2019, passant de 1 226 à 1 228 bénéficiaires de l'allocation : une évolution contraire à la dynamique observée à l'échelle parisienne (+ 5,4 % soit 1 600 bénéficiaires supplémentaires).

Carte 27 · Nombre de bénéficiaires de l'AAH à Paris par arrondissement en 2019



Fond de carte : © OpenStreetMap Contributors Sources : DSOL ; Insee, RP 2017. Cartographie : Observatoire social.

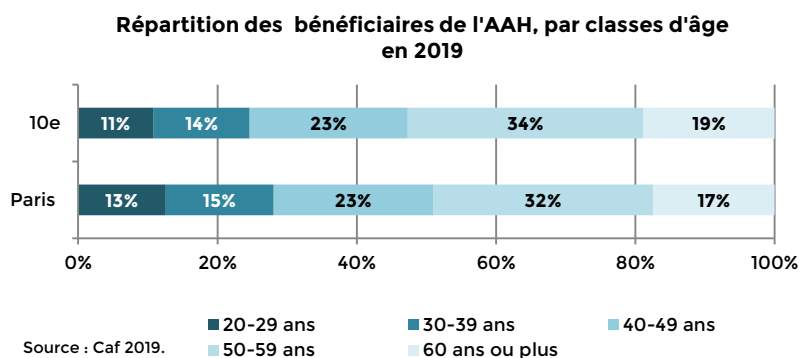
Les personnes bénéficiant de l'AAH dans le 10^e sont légèrement plus âgées qu'à Paris



Source : Caf 2019.

La majorité des adultes bénéficiant de l'AAH dans le 10^e vivent seuls et sans enfant en 2019 (81 %), une proportion semblable à celle observée à l'échelle de la capitale. Cette forte surreprésentation des ménages isolés parmi les allocataires est à mettre en lien avec les modalités d'ouverture du droit AAH, et sa logique de subsidiarité à la solidarité familiale (les revenus du ou de la conjointe étant pris en compte dans l'assiette des ressources).

Les profils des bénéficiaires de l'AAH du 10^e diffèrent du profil moyen parisien par un âge plus élevé. Les 50 ans ou plus représentent ainsi plus de la moitié des bénéficiaires de l'arrondissement (53 %) contre 49 % à l'échelle parisienne. Par ailleurs, seulement un quart des bénéficiaires AAH du 10^e a moins de 40 ans, une proportion qui atteint 28 % à Paris.



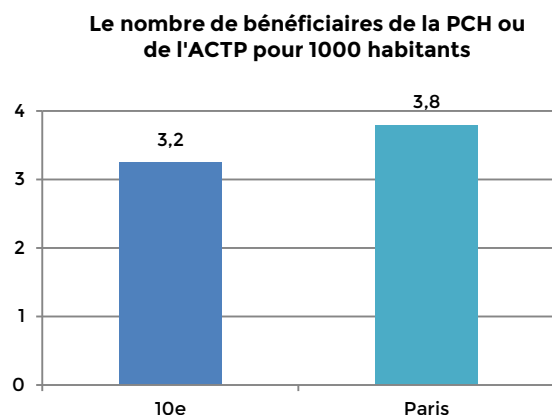
En 2019, près de deux-tiers des bénéficiaires du 10^e (61 %) ont un taux d'incapacité de 80 % ou plus, une proportion du même ordre que celle observée à Paris (62 %).

Quatre bénéficiaires de l'AAH sur dix vivent sous le seuil de pauvreté

Au sein de l'arrondissement, 42 % des bénéficiaires de l'AAH vivent sous le seuil de pauvreté en 2019, une proportion équivalente à celle de la capitale. Le nombre de bénéficiaires AAH vivant sous le seuil de pauvreté a fortement diminué entre 2017 et 2019 dans le 10^e : -7,3 % en 2 ans dans l'arrondissement (50 bénéficiaires de moins vivant sous le seuil de pauvreté).

Accompagnement et autres aides sociales à destination des personnes en situation de handicap

La proportion de bénéficiaires de la PCH est quasi équivalente dans le 10^e et à Paris



Source : DSOL 2019.

La Prestation de compensation du handicap (PCH), qui remplace progressivement l'Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), est une aide financière permettant de rembourser les dépenses liées à la perte d'autonomie des personnes en situation de handicap. Elle comprend six formes d'aides : humaine, technique, aménagement du logement, transport, spécifique et exceptionnelle.

En 2019, 289 personnes en situation de handicap sont bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP dans le 10^e, soit 3 % des habitant·e-s de l'arrondissement – une proportion un peu plus faible que celle de la capitale, à 3,8 %. Près de 93 % des allocataires vivent à domicile, tandis que 12 % sont hébergé·e-s en établissement social ou médico-social ou hospitalisé·e-s en établissement de santé.

Dans l'arrondissement comme à Paris, les aides techniques (achat ou location d'un matériel compensant le handicap, comme un fauteuil roulant), les aides spécifiques (dépenses permanentes et prévisibles liées au handicap, par exemple les frais d'entretien d'un fauteuil roulant) et les aides humaines (services d'aide à domicile ou dédommagement d'un aidant familial) représentent plus des trois quarts des aides attribuées en 2017.

L'aide sociale à l'hébergement bénéficie à un public ayant davantage un ou plusieurs enfant(s) à charge

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier de l'aide sociale à l'hébergement (ASH Personnes handicapées), qui prend en charge leurs frais d'hébergement en établissement. Dans le 10^e, elle est attribuée à 169 personnes en 2017. Ces bénéficiaires sont beaucoup plus souvent en famille qu'en moyenne à Paris :

seulement 1 sur 10 n'a pas d'enfant à charge en 2017 dans le 10^e arrondissement, tandis que 39 % des bénéficiaires parisiens sont sans enfant à charge.

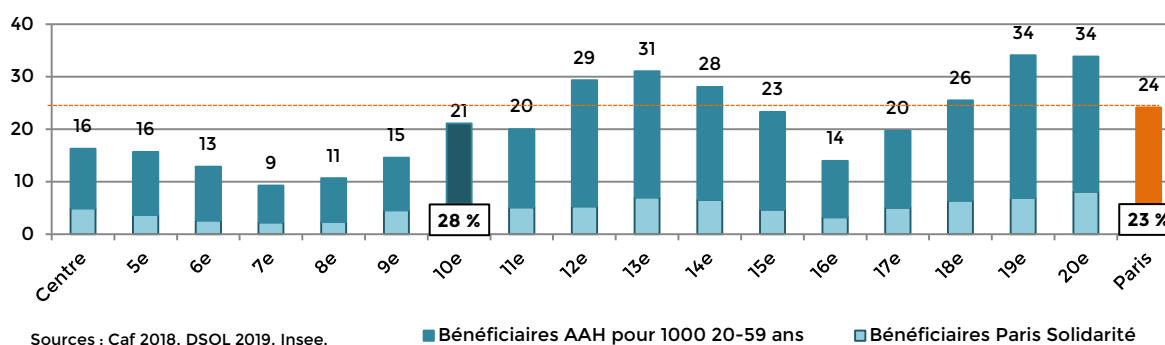
Le nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement est resté stable entre 2015 et 2017 dans l'arrondissement, une évolution qui contraste avec l'augmentation enregistrée dans la capitale (+ 5,5 % sur la même période).

Le niveau de recours à Paris Solidarité dans le 10^e est plus élevé que celui de la capitale

La Ville de Paris propose également une aide facultative mensuelle (*voir encadré 3*) destinée aux personnes en situation de handicap disposant d'un faible revenu : **Paris Solidarité**. Cette aide peut atteindre un montant maximum de 105 € par mois pour une personne seule et 205 € par mois pour un couple.

En 2019, 336 habitant-e-s du 10^e en situation de handicap sont allocataires de Paris Solidarité, soit 28 % de l'ensemble des bénéficiaires de l'AAH- une proportion un peu plus importante de celle de la capitale, à 23 %.

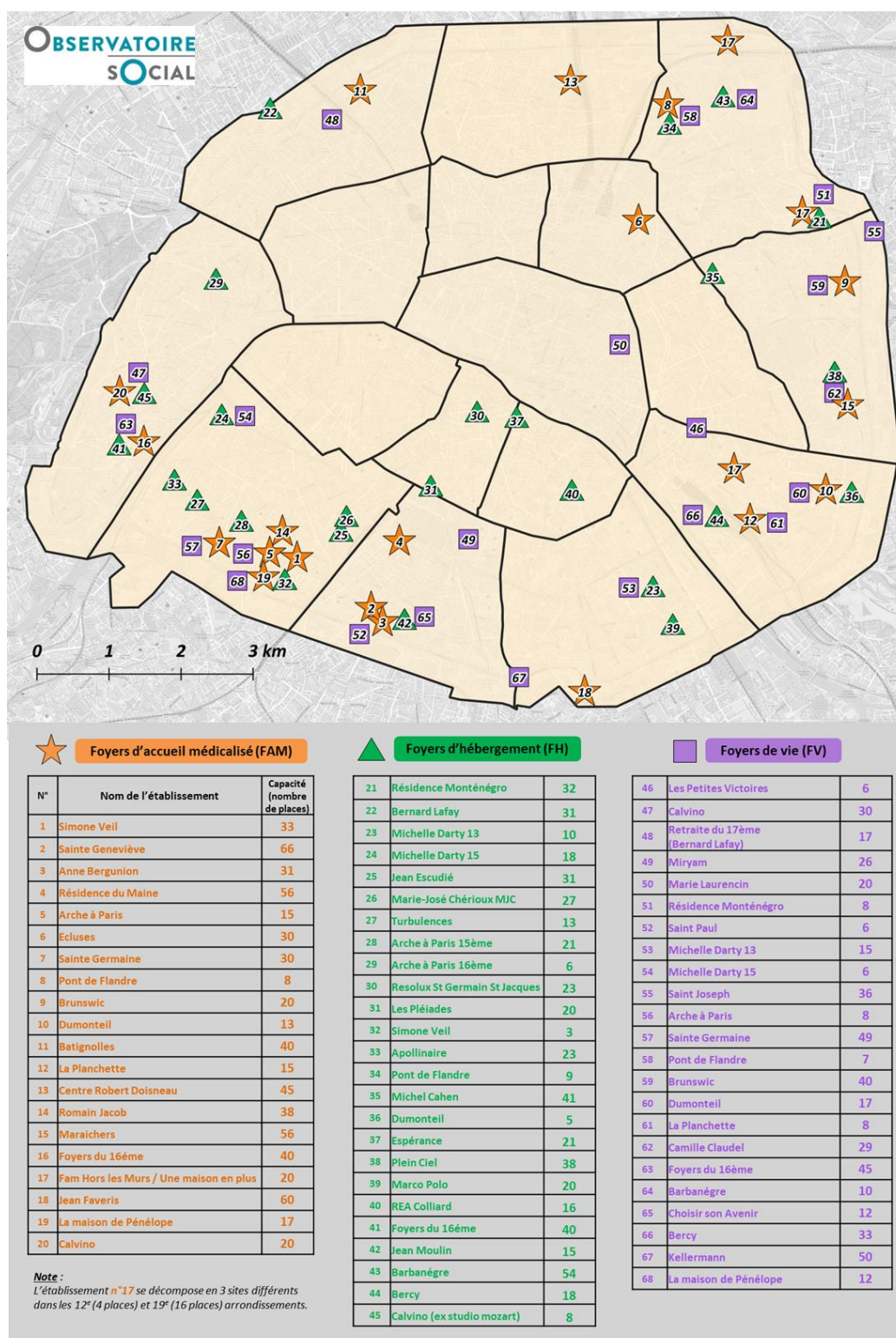
Nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1000 habitants de 20-59 ans, et proportion de bénéficiaires de Paris Solidarité parmi les bénéficiaires de l'AAH en 2019



Cartographie des établissements à destination des personnes en situation de handicap

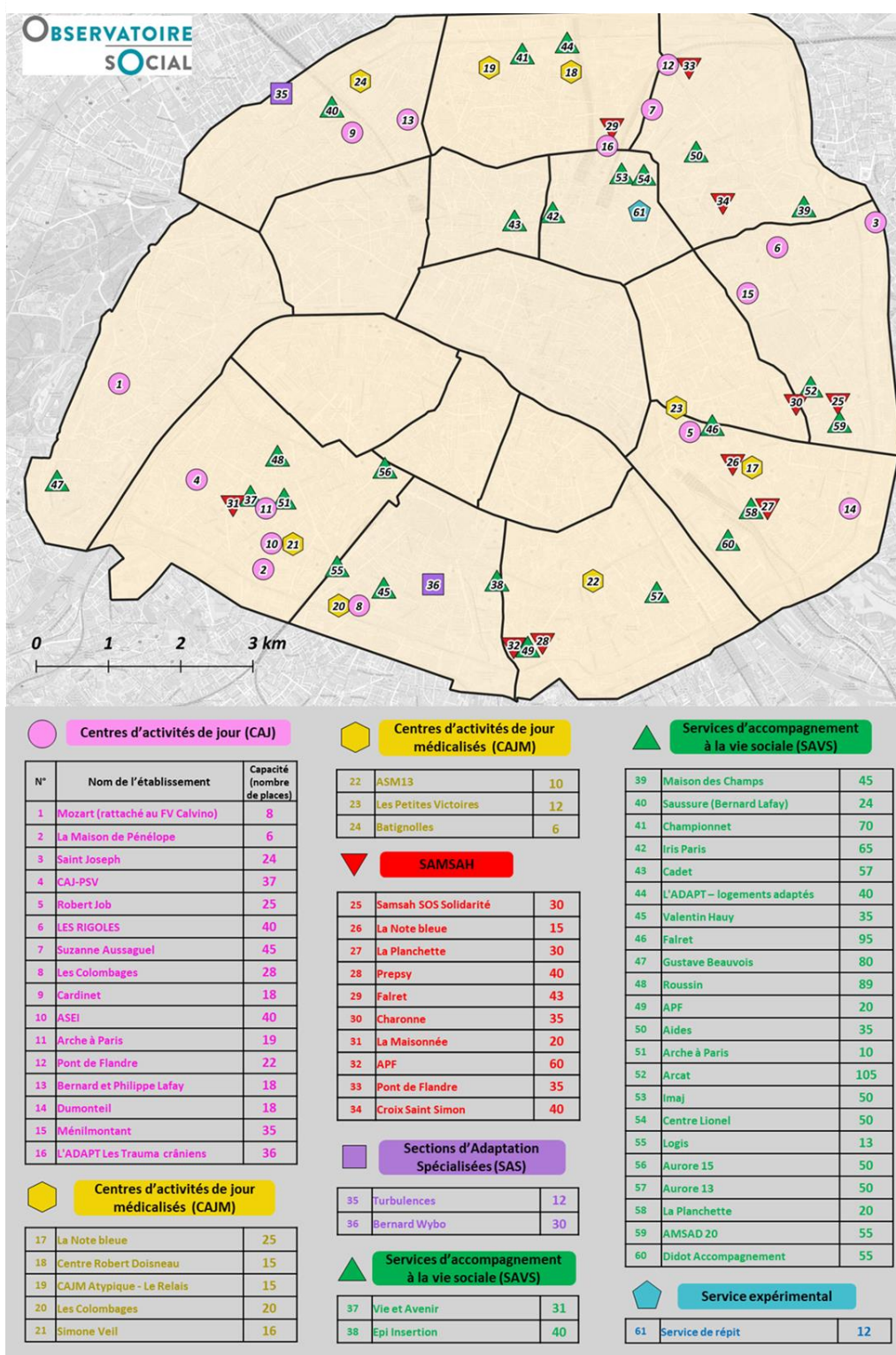
Le 10^e abrite un foyer d'accueil médicalisé...

Carte 28 · Foyers d'accueil médicalisé, d'hébergement et de vie à destination des personnes en situation de handicap à Paris



... et plusieurs établissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap

Carte 29 · Etablissements proposant des services d'accompagnement aux personnes en situation de handicap à Paris



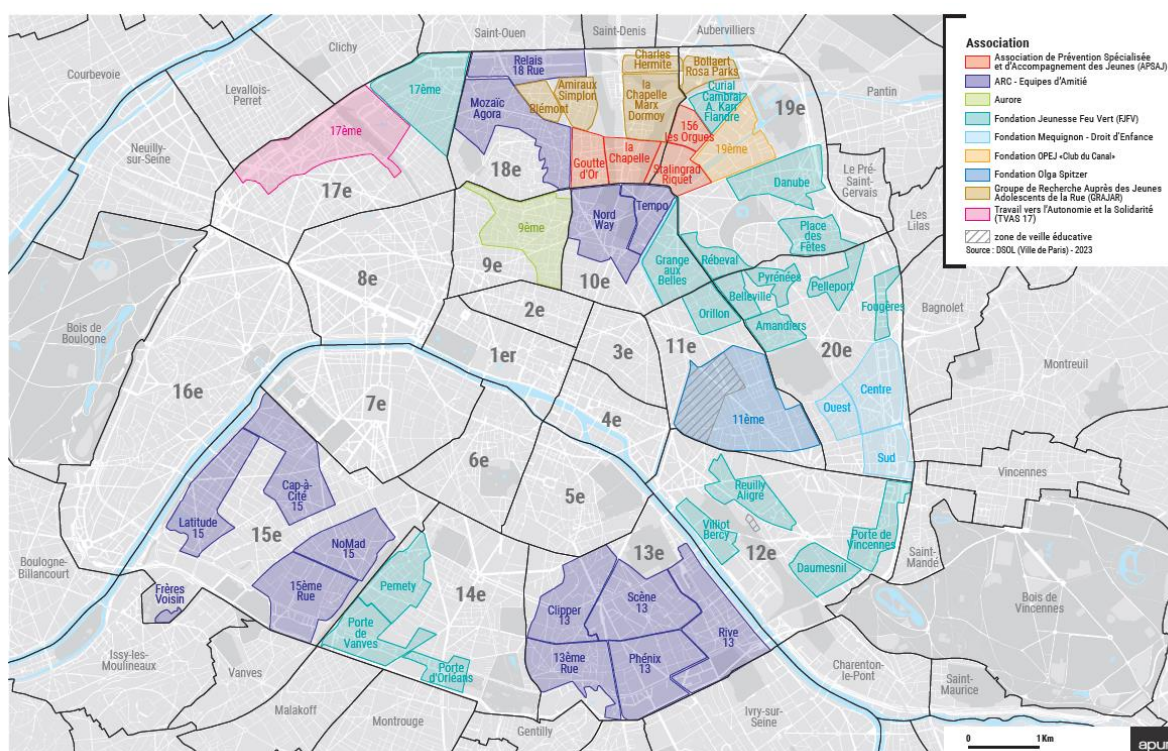
■ Prévention et protection de l'enfance

Prévention spécialisée et service social scolaire

Le territoire est couvert en quasi-totalité par la prévention spécialisée

La quasi-totalité du 10^e arrondissement est couverte par des territoires de prévention spécialisée, à l'exception du sud de l'arrondissement. Au titre du dernier conventionnement de la Ville de Paris avec des clubs de prévention (2023-2026), deux associations interviennent sur ces secteurs : **Jeunesse Feu Vert**, à l'est du canal Saint-Martin ; et **ARC Équipes d'Amitié** au nord de l'arrondissement, à l'ouest du canal.

Carte 30 • Les périmètres de la prévention spécialisée à Paris (convention 2023-2026)



En 2022, les professionnel-le-s intervenant sur le territoire (14 équivalents temps-plein) ont accompagné **641 jeunes, dont 313 en accompagnement socio-éducatif individuel**.

Au cours de l'année scolaire 2021-2022, 474 enfants ont été accompagné-e-s par un service social scolaire

Un service social scolaire officie dans chaque école parisienne. Les assistant.es socio-éducatif-ves (i) apportent une expertise sociale aux personnels de l'Éducation nationale et (ii) accompagnent les familles en demande d'aide. Ils et elles sont également en charge de repérer les situations de danger et d'évaluer les situations d'enfants en danger ayant donné lieu à des informations préoccupantes (*voir encadré 8*).

Dans l'arrondissement, pour l'année scolaire 2021-2022, **474 enfants et leurs familles ont été accompagné-e-s** par un service social scolaire, un chiffre en baisse par rapport à l'année scolaire précédente (- 37 élèves). Le 10^e pèse pour 4 % de l'ensemble des enfants accompagné-e-s à Paris.

La prise en charge en protection de l'enfance sur le territoire

Plus de 200 mineur·e·s ont fait l'objet d'une information préoccupante en 2021

La CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes, voir encadré 8) est l'interface entre les services de la Ville de Paris et l'ensemble des partenaires concourant à la mission de protection de l'enfance. Elle centralise et évalue toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un·e mineur·e résidant dans la capitale.

En 2021, **5 684 mineur·e·s parisien·ne·s** ont fait l'objet d'une information préoccupante traitée par la CRIP, dont **209 résidaient dans le 10^e arrondissement**.

Encadré 8 • Le rôle de la CRIP et les informations préoccupantes traitées en 2021

En vertu de ses compétences départementales, la Ville de Paris est chargée de la centralisation de toutes les informations préoccupantes relatives à la situation d'un·e mineur·e au sein d'une Cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP). L'information transmise doit permettre l'évaluation de la situation du ou de la mineur·e, la mise en œuvre d'éventuelles actions de protection, voire le signalement à l'autorité judiciaire.

En 2021 sur l'ensemble du territoire parisien, la CRIP a traité 3 648 informations préoccupantes relatives à 5 684 enfants. À l'exception de l'année 2020 marquée par la crise sanitaire, ce nombre est en augmentation quasi constante depuis 2007. La crainte d'un danger de violence psychologique était le premier motif de déclenchement d'une information préoccupante en 2021 (35 %), devant les suspicions de violences sexuelles (13 %), de carences éducatives (9 %) et de violences conjugales (9 %). À noter que la part des suspicions de violence sexuelle est en hausse ces dernières années (+ 4 points de pourcentage par rapport à 2018). Parmi les situations reçues, 65 % concernaient des familles non connues des services sociaux parisiens ou de la justice.

Les aides financières au titre de la protection de l'enfance couvrent majoritairement des besoins alimentaires

La prestation financière de l'Aide sociale à l'enfance (ASE financière) est une aide destinée à pallier une insuffisance temporaire des ressources familiales lorsque la santé de l'enfant, sa sécurité, son entretien ne nécessitent. En 2022, **2 719 aides au titre de l'ASE financière** ont été accordées aux ménages du 10^e, versées à travers 5 322 paiements (une même aide pouvant être versée *via* plusieurs paiements répartis dans l'année). La répartition des motifs d'octroi de cette allocation met en avant le **caractère prédominant des besoins alimentaires** (pour 45 % d'entre elles).

En outre, les familles parisiennes en rupture d'hébergement peuvent bénéficier d'une **prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance (PCH ASE)**. En 2021, **468 familles en** ont été bénéficiaires dans le 10^e.

Les jeunes du 10^e bénéficient proportionnellement un peu plus souvent d'actions éducatives

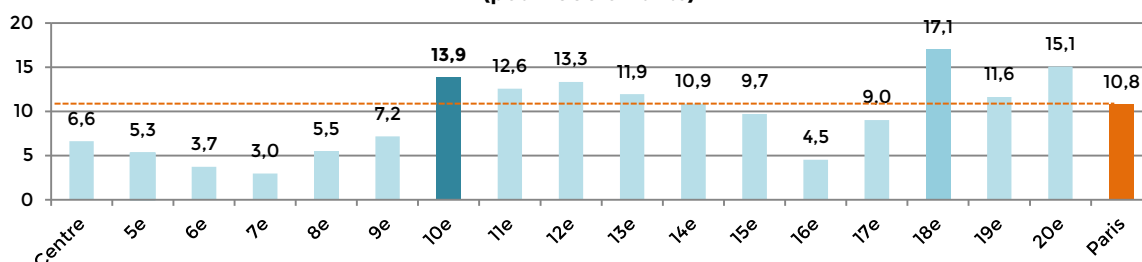
À la fin de l'année 2019, **219 enfants de moins de 18 ans bénéficient d'une action éducative** au sein de l'arrondissement. Pour 119 d'entre eux et elle, il s'agit d'une action éducative en milieu ouvert (AEMO) et pour les 100 autres d'une action éducative à domicile (AED, voir encadré 9). Au total, **14 %** des mineur·e·s bénéficient d'une action éducative dans le 10^e - contre 11 % de l'ensemble des mineur·e·s parisien·ne·s.

Encadré 9 • Les actions éducatives, à domicile ou en milieu ouvert

L'action éducative à domicile (AED) est une mesure administrative mise en œuvre à la demande ou en accord avec les parents, par le service d'Aide sociale à l'enfance (ASE) de la Ville de Paris. Elle apporte un soutien matériel et éducatif à la famille. L'AED est exercée par des éducateurs ou des psychologues spécialisés.

L'action éducative en milieu ouvert (AEMO) vise les mêmes objectifs que l'AED mais elle est décidée par le juge des enfants dans le cadre de l'assistance éducative (art. 375 du Code civil) et est donc contraignante à l'égard des familles.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de milieu ouvert en 2019
(pour 1000 enfants)



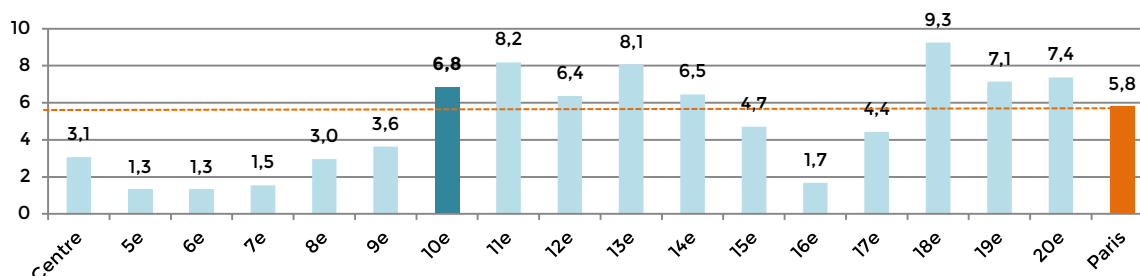
Données : DASES, au 31 décembre - Insee RP 2017

La part de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement dans le 10^e est proche de celle de la capitale

Lorsqu'un enfant ne peut demeurer dans son milieu de vie habituel, il ou elle est confié·e au service parisien d'Aide sociale à l'enfance (ASE) et fait l'objet d'une mesure de placement. Les enfants placé·e·s peuvent être hébergé·e·s jusqu'à 21 ans en famille d'accueil, dans un établissement relevant de l'ASE (Maisons d'enfants à caractère social, foyers de l'enfance, pouponnières, etc.) ou encore dans un lieu de vie agréé.

Au total à Paris, **4 854 enfants et majeurs de moins de 21 ans bénéficient d'une mesure de placement fin 2019**. Parmi ces mesures, **108 concernent des mineur·e·s dont les parents résident dans le 10^e**. L'arrondissement enregistre une proportion de mineur·e·s concerné·e·s par une mesure de placement un peu plus élevée mais proche de la proportion enregistrée à Paris : **7 % des jeunes de moins de 18 ans sont confié·e·s à l'ASE dans le 10^e, contre 6 % au sein de la capitale**.

Part des moins de 18 ans bénéficiant d'une mesure de placement en 2019
(pour 1000 enfants)

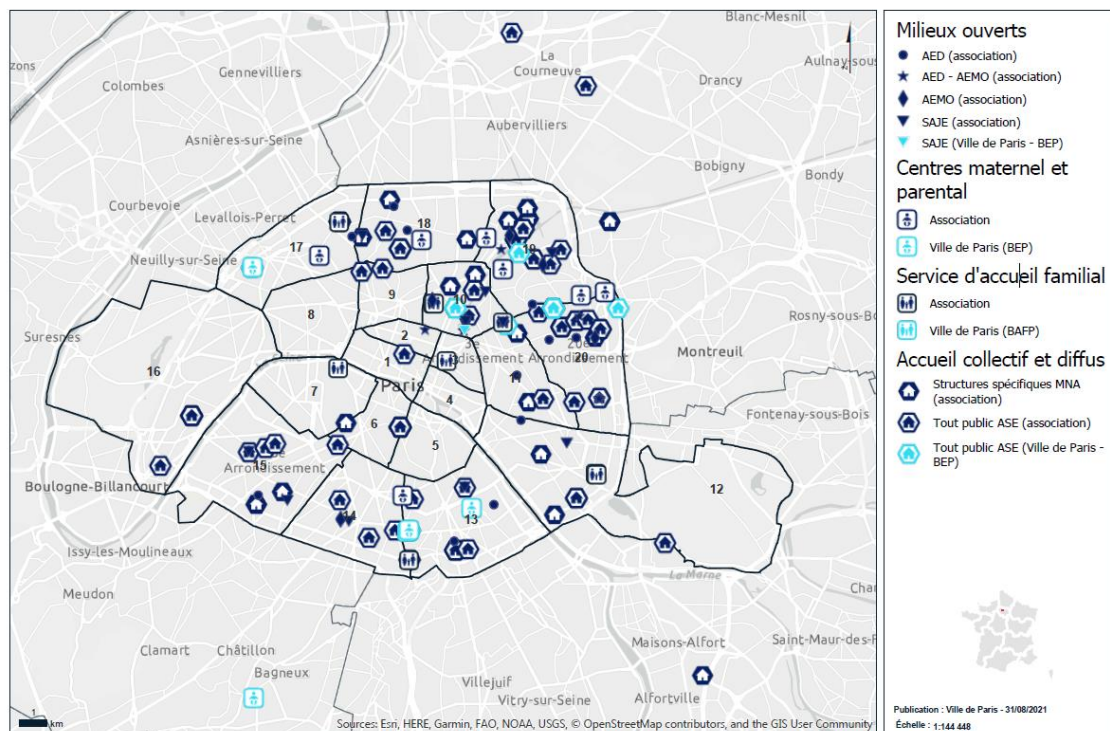


Sources : DSOL, au 31 décembre ; Insee RP 2017.

À noter que les services parisiens de l'ASE accueillent aussi des jeunes dont la prise en charge n'est pas territorialisée : il s'agit de pupilles de l'Etat, de mineur·e·s non accompagné·e·s, de jeunes majeur·e·s ou encore d'enfants non affecté·e·s à un secteur particulier.

Cartographie des services parisiens de protection de l'enfance

Carte 31 · Les services parisiens de la protection de l'enfance en 2021



Carte réalisée par l'Observatoire Parisien de la Protection de l'Enfance, DSOL,

■ Glossaire

AAH : l'Allocation aux adultes handicapés est une allocation de solidarité destinée à assurer aux personnes en situation de handicap un minimum de ressources. Son obtention est soumise à des critères de taux d'incapacité, d'âge, et de ressources (de la personne vivant célibataire ou du couple).

AEEH : l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé est une prestation familiale visant à aider les familles à faire face aux dépenses spécifiques qu'entraîne le handicap d'un enfant à charge de moins de 20 ans.

Allocations logement : les allocations logement sont des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à aider les ménages dans les dépenses de logement (loyer, mensualité). La Caf verse 3 types d'allocations : l'Aide personnalisée au logement (APL), l'Allocation de logement familiale (ALF) et l'Allocation de logement sociale (ALS). L'APL dépend d'un conventionnement du propriétaire avec l'Etat, l'ALF sur critère de composition familiale et lorsque l'APL n'est pas applicable, et l'ALS dans tous les autres cas.

APA : l'Allocation personnalisée d'autonomie est destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie. Elle peut servir aux dépenses nécessaires au maintien à domicile (APA à domicile), ou aux frais des établissements médico-sociaux (APA en établissement). Son montant dépend du niveau de revenus.

ASPA : l'Allocation de solidarité aux personnes âgées est une prestation mensuelle destinée aux personnes retraitées et visant à compléter de faibles ressources. Elle remplace le minimum vieillesse depuis 2006.

Chômage : Il existe plusieurs instruments de mesure du chômage. Les portraits sociaux mobilisent les données du recensement de l'Insee et celles de la Dares et Pôle Emploi.

Le recensement de la population de l'Insee considère qu'une personne est au chômage si elle se déclare au chômage au moment du recensement (qu'elle soit ou non inscrite à Pôle Emploi), sauf si elle déclare ne pas rechercher de travail.

Par ailleurs, l'Insee calcule également le taux de chômage en France au sens du Bureau international du travail (BIT) afin de pouvoir réaliser des comparaisons internationales. Selon cette définition, sont considérées au chômage les personnes âgées de 15 à 64 ans, qui répondent à trois conditions : être sans emploi, être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours, avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Selon cette définition, une personne qui a travaillé au moins une heure au cours de la semaine de référence n'est pas au chômage.

Enfin, tous les mois, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'emploi et de la santé) et Pôle emploi publient une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi. Depuis mars 2009, la statistique mensuelle des DEFM inscrits à Pôle emploi est disponible selon une présentation en cinq catégories (A à E). Les portraits sociaux retiennent les trois premières : la catégorie A regroupe « les demandeurs inscrits sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi » ; les catégories B et C regroupent « les demandeurs d'emploi inscrits qui sont en activité réduite, courte ou longue, qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi ».

Ainsi, l'on peut être chômeur au sens du recensement, mais pas chômeur au sens du BIT, et inversement. Par ailleurs, une personne peut être au chômage, au sens du recensement ou du BIT, mais pas inscrite à Pôle Emploi.

Famille : au sens de l'Insee, une famille est une forme spécifique de ménage comprenant au moins deux personnes (un couple, ou un ou plusieurs adultes avec enfant(s) de moins de 25 ans). Plusieurs familles peuvent cohabiter au sein du même ménage. Une famille est dite **nombreuse** lorsqu'elle est composée de 3 enfants ou plus, de moins de 25 ans. Une famille **monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans.

IRIS : l'IRIS (îlot regroupé pour l'information statistique) constitue l'échelle de base en matière de diffusion de données statistiques. Un IRIS d'habitat regroupe entre 1 800 et 5 000 habitant·e·s environ. Un **TRIRIS** est un regroupement d'IRIS (en général 3 IRIS). Le TRIRIS a été créé en 1999 pour la diffusion de variables sensibles du recensement pour lesquelles l'IRIS apparaît insuffisant pour garantir le secret statistique.

Intensité de la pauvreté : indicateur mesurant l'écart entre le revenu médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus l'indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite « intense » (le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté).

Logement inconfortable : Un logement est considéré comme dépourvu de confort sanitaire de base s'il est privé d'un des trois éléments que sont l'eau courante, une baignoire ou une douche, et des WC à l'intérieur. Les

logements inconfortables ont été définis dans les portraits sociaux comme les logements sans salle de bains, ni douche ; cette donnée étant diffusée par l'Insee à l'échelle des IRIS.

Logement en suroccupation : Dans les portraits sociaux, un logement est dit suroccupé lorsqu'y résident un nombre de personnes supérieur d'au moins deux au nombre de pièces du logement (ainsi, un studio dans lequel résident 3 personnes est suroccupé, idem pour un logement de 2 pièces dans lequel vivent 4 personnes ou plus).

MDPH : Les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ont été créées en 2005. Dans chaque département, les MDPH accueillent, informent, accompagnent et conseillent les personnes en situation de handicap et leurs proches ; et évaluent les taux d'incapacité ainsi que les droits et prestations attribuées aux personnes au sein de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Plus généralement, elles sensibilisent l'ensemble des citoyens au handicap.

Ménage : l'Insee définit un ménage comme l'ensemble des personnes (apparentées ou non) qui partagent de manière habituelle un même logement, que celui-ci soit ou non leur résidence principale, et qui partagent un même budget. La **personne de référence** du ménage est déterminée en tenant compte de la composition du ménage, de l'activité et de l'âge (c'est généralement la personne active et/ou la plus âgée du ménage).

PCH : La Prestation de compensation du handicap (PCH) est une aide financière permettant de financer certaines dépenses liées à la spécificité d'un handicap (par exemple, aménagement du logement ou véhicule, recours à une tierce personne pour de l'aide dans les actes de la vie quotidienne, etc.). Elle est versée selon des critères d'autonomie, d'âge, de ressources et de résidence, et personnalisée selon les besoins spécifiques.

Population active / inactive : La statistique publique distingue la population en deux catégories : actifs et inactifs. La population des inactifs rassemble par convention les jeunes de moins de 15 ans, étudiants et retraités ne travaillant pas en complément de leurs études ou de leur retraite, hommes et femmes au foyer, personnes en situation de handicap en incapacité de travailler. La population active quant à elle correspond aux personnes occupant un emploi, quasi-exclusivement compris entre 15 et 65 ans (actifs occupés), et les personnes au chômage (actifs inoccupés).

Rapport interdécile : L'écart entre les revenus des 10 % des plus riches et ceux des 10% les plus pauvres. Ce rapport met en évidence les disparités entre les plus riches et les plus pauvres : plus le rapport est élevé, plus les inégalités de revenus sur un territoire sont importantes.

Revenu disponible annuel médian : Le revenu disponible est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner sur une année donnée. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs. Le revenu disponible annuel médian d'un territoire est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des ménages de ce même territoire.

Solde migratoire : Le solde migratoire est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité.

Solde naturel : Le solde naturel est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Taux de pauvreté : Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus ou de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil exprimé en euros : le **seuil de pauvreté**. Celui-ci est déterminé en termes relatifs, par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie généralement le seuil de 60 % du revenu médian en France métropolitaine.

■ Données et contact

Données

Les données exploitées dans les portraits sociaux proviennent des sources suivantes :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) : recensements de population des années 2012 et 2017 ; données complémentaires transmises à l'échelle des TRIRIS (Insee Ile-de-France)
- Le Centre d'action sociale de la Ville de Paris (Casvp)
- Le Répertoire des logements locatifs des bailleurs sociaux (RPLS)
- La Caisse d'allocations familiales (Caf) de Paris
- La Mission Locale de Paris
- La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) : données Pôle Emploi
- La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) : Observatoire des fragilités
- L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) : données et cartographie du rapport de la Nuit de la Solidarité (2021), collecte des données de l'Observatoire parisien du handicap (OPH)
- L'Institut nationale de la santé et de la recherche médicale (Inserm)

Analyse, rédaction et cartographie : Observatoire social de la Ville de Paris

Contact : marie.mallet@paris.fr / lucile.basse@paris.fr